Vivre à Mazille

AVRIL 2019

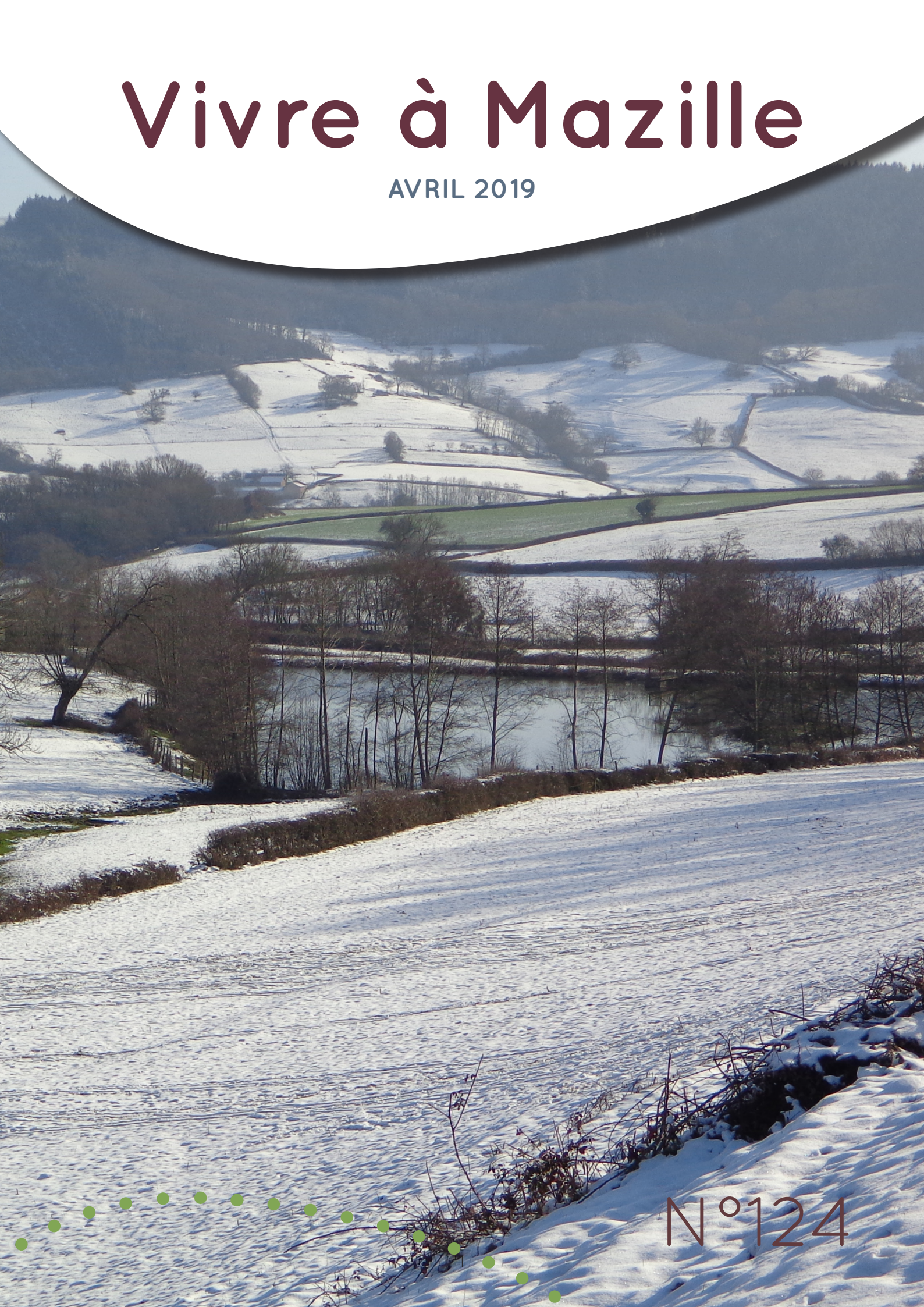

N°124

Infos pratiques

Ouverture de la mairie

Les permanences hebdomadaires ont lieu :
Le lundi et le jeudi de 9h30 à 12h30.
En dehors des heures d'ouverture, vous pouvez laisser un message :
Téléphone répondeur fax : 03 85 50 81 17
Adresse électronique :
mairie.mazille71@orange.fr
Site Internet : www.mazille71.fr
En cas d'urgence, il est toujours possible de s'adresser au Maire ou à un des adjoints :

Jean-Marc CHEVALIER > 06 80 35 29 28
Patrick SIMON > 06 74 35 88 34
Jacques BOURGEOIS > 06 30 24 81 21
Jean Baptiste MARTINOT > 06 81 05 47 34

Changement de domicile :

Les personnes s'installant à Mazille sont invitées à se présenter en mairie aux heures d'ouverture afin d'accomplir les formalités d'usage. Il en va de même pour les personnes déménageant hors de la commune.

Recensement citoyen :

Les jeunes, filles et garçons, nés entre le 1er janvier et le 30 juin 2003 doivent venir se présenter en mairie avant le 30 juin 2019, munis du livret de famille de leurs parents.
Attention ! Lors du passage en mairie, il sera remis à l'intéressé(e) l'attestation qui est obligatoire pour toute inscription à un examen (B.E.P, BAC, permis de conduire, etc.) ou à un concours.

Salle de l'AIC :

Les particuliers souhaitant louer la salle de l'A.I.C sont invités à s'adresser à la responsable :
Monique GERMAIN > 03 85 50 83 72

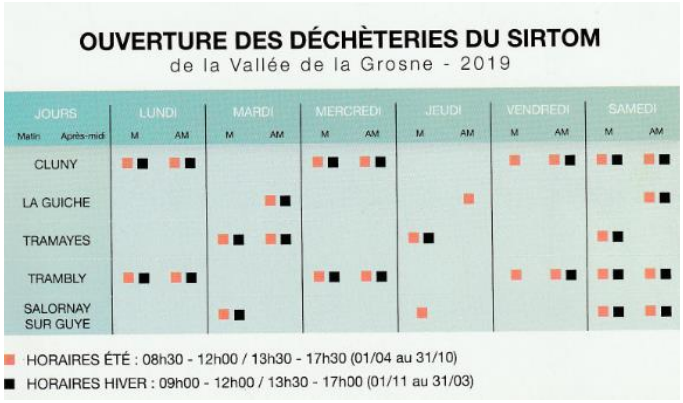

Déchèterie :

Pour tous renseignements, téléphoner au :
03 85 59 26 98.

Pôle emploi

Le 3949 est le numéro à retenir et à composer pour accéder à l'ensemble des services. Un espace complet d'informations et de services est également en ligne sur : www.pole-emploi.fr
Le pôle emploi reçoit les demandeurs d'emploi, avec ou sans rendez-vous, au site d'accueil de proximité :
Maison de l'Emploi, 10, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 71000 Mâcon.
Horaires :
Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h15 à 12h et de 13h15 à 16h15.
Le jeudi de 13h15 à 16h15.

Bibliothèque intercommunale :

Tél : 03 85 50 80 59
Prêt gratuit pour les habitants de Bergesserin, Mazille et Sainte-Cécile

Horaires d'ouverture :
Mercredi de 15h à 17h00
Samedi de 10h à 12h00
Bibliothèque Intercommunale
"Les Perrières" 71250 Mazille
bib.perrieres@wanadoo.fr

Notre nouvelle secrétaire.....
Depuis le 1er septembre 2018, Geneviève VIGNERESSE est notre nouvelle secrétaire de mairie.
Licenciée d'histoire et parlant couramment l'anglais et l'italien, Geneviève a acquis une solide expérience des contacts, de la gestion, de la comptabilité, autant dans le privé, que depuis huit ans dans le secteur public rural.
Depuis 2015, agent intercommunal auprès de deux collectivités du Clunisois, Geneviève s'est spécialisée dans le domaine de l'urbanisme, corde supplémentaire à sa polyvalence.
Nous avons déjà tous remarqué et apprécié son sourire et son amabilité.
Qu'elle soit la bienvenue pour une longue carrière dans nos murs...

Sommaire

Infos pratiques	p 2
Notre nouvelle secretaire Sommaire	p 3
Les vœux du maire	p 4-7
Conseil Municipal du 2.2.18	p 8-9
Amis de Michel Bouillot AG du 18 avril et stèle du 15 sept	p 10-12
La première guerre mondiale (Suite)	p 13-17
Conseil Municipal du 13 avril 2018	p 18-20
Bibliothèque 26 mai et 20 octobre	p 21-22
Conseil Municipal du 6 juillet 2018	p 23-25
Carte Mazille	
Activités de l'AIC -Fête de la Bière 25 août	p 26-27
CCAS – repas des Ainés	p 28-29
Les mots croisés de Marie – Pierre	p 30
Conseil Municipal du 26 octobre 2018	p 31-35
Centenaires de Marie Augoyard et Paul Labelle	p 36
Alerte attaque informatique	p 37
Commémoration du 11 nov	p 38-41
Communiqué du SIRTOM	p 43-44
Elections Européennes	p 45-48
Solutions des mots croisés Bibliographie – OURS	p 49
Etat civil	p 50-51

Les voeux du maire

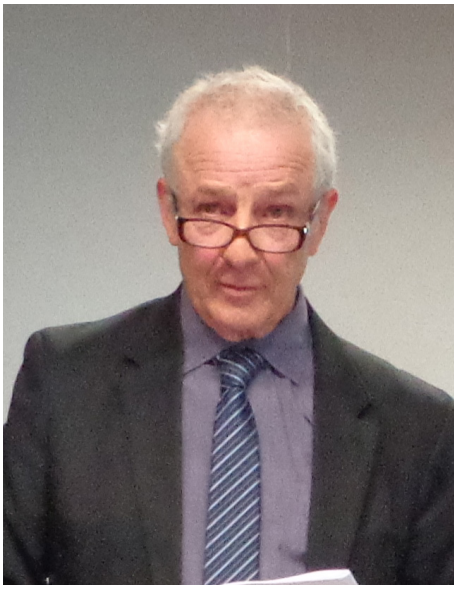

Mesdames et Messieurs les élus,

Monsieur le Maire honoraire,
Mesdames, Messieurs les anciens adjoints,
les anciens conseillers municipaux,
Mesdames, Messieurs du personnel municipal.
Madame l'institutrice,

Mesdames les présidentes d'associations,
Messieurs les présidents d'association.
Mesdames, Messieurs les bénévoles.
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

C'est avec beaucoup de joie que le conseil municipal, et moi-même, nous vous accueillons pour cette traditionnelle cérémonie des vœux.

Nos souhaits de bonne année, de bonne santé, de prospérité dans vos projets, vont à chacun de vous, à vos familles, à vos entreprises ainsi qu'à l'ensemble de la population de notre village. Nous avons une pensée particulière pour ceux qui sont les plus démunis, qui ont du mal à retrouver un emploi, qui souffrent de maladie, de solitude et pour ceux qui nous ont quittés en 2018.

Nos pensées vont aussi à toutes les familles endeuillées par les actes barbares du terrorisme aveugle dans notre pays et dans le monde entier.
Nous pensons aux familles endeuillées de l'attentat de Strasbourg.

Notre commune bénéficie d'un tissu associatif riche et dynamique, permettant de développer et d'animer la vie locale qu'elle soit sociale, culturelle ou sportive.

Cette vie associative est le lien important à la vie de notre village, à son dynamisme.

Nous invitons, ceux qui le souhaitent, à venir renforcer les différentes associations pour apporter un dynamisme supplémentaire, et organiser des manifestations dans notre village.

Malgré une conjoncture très difficile pour tout le monde, les manifestations qui de sont déroulées pendant l'année écoulée, ont rencontré un grand succès. Nous voulons remercier et saluer tous les membres des associations, les bénévoles de la commune pour leur implication dans les différentes manifestations organisées en 2018.

Je veux remercier ici les adjoints et tous les élus du conseil municipal qui participent à la bonne marche de la commune. Leur participation à l'ensemble des commissions et leur présence sur la commune auprès de la population.

Nous pensons à nos entreprises locales, à nos agriculteurs qui ne sont pas rémunérés à leur juste valeur. La sécheresse de 2018 a touché durement cette profession.

Je pense à nos commerçants, retraités, salariés qui travaillent dur et qui se battent pour assurer l'avenir de leur famille.

La conjoncture économique, nous a imposé d'avoir une gestion rigoureuse des comptes pour la gestion de la commune.

Entre 2008 et 2017, aucun des taux des 4 taxes n'a été augmenté.
Les personnes raccordées au réseau d'assainissement ont vu que le prix du mètre cube a baissé de l'ordre de 10% par an depuis 2008, ainsi qu'une réduction importante du prix de l'abonnement. (de 57 euros à 50 euros annuel , réduction environ 12%.
En 2017, le prix du mètre cube est passé de 1,4 euros à 1,2 euros. (moins 14%).
Pour 2018, le prix du mètre cube est passé de 1,2 euros à 1 euro soit une baisse de 16,66%.
Le prix de l'abonnement est passé de 50 à 44 euros, soit une baisse de 12%.

En 2018, aucune hausse n'a été faite sur les quatre taxes. Certains ont été exonérés de la taxe d'habitation en fonction de leurs revenus.

Comme vous le savez bien, en cette année 2019,
nous aurons une gestion rigoureuse des comptes de la commune.
Cela ne nous empêchera pas de réaliser de nombreux projets.

Les réalisations de 2018 :

Mise en place de la fibre optique dans le bourg dans un premier temps,
puis dans les hameaux en aérien.
Mise en place du central fibre optique sur le champ de foire.
Adressage de l'ensemble des rues du village, pour l'accès à la fibre optique, pour une localisation plus facile,
pour les services d'urgence , public, et de localisation GPS.
Travaux de voiries :
Réfection route côté Naudins, rue de l'Epine, route de Champrouge
Réfection des murs en pierre sèche du parking de l'église, non réalisée.
Travail important sur le site internet de la commune créé en 2017.

Projets 2019 :

- **Projets de voiries concernant les secteurs des Perrières, des Varennes, de la Ville, et des réfections par apport de goudron liquide, sur l'ensemble des routes déjà réalisées.**
- **Mise en place de la fibre optique dans les hameaux.**
- **Projet de restauration de l'église phase 2.**

Les voeux du maire

Concernant les associations.

Nous remercions le travail accompli par toutes les associations de la commune ainsi que par les bénévoles pendant cette année 2018.

Je voulais remercier toutes les personnes des différentes communes qui se sont impliquées de manière bénévole dans l'activité de la bibliothèque intercommunale.
Je remercie aussi les bénévoles pour leur excellent travail dans le cadre de l'opération Coup de Pouce, et l'organisation Des vingt ans de la Bib.

Nous remercions aussi madame Jaunay pour son implication avec les enfants pour le 100 ième anniversaire de la commémoration de la fin de la première guerre mondiale.

La MFR réalise différentes manifestions et portes ouvertes.
Le Centre Rural, pour ses différentes animations, concours de pétanque.
La maison de retraite de Champ Rouge, pour son innovation cette année avec son huitième marché de Noel, sa participation à la création des jardins intergénérationnels avec la MFR et des animations journalières pour nos anciens.

L'APE, pour l'ensemble de ses manifestations.
L'association du restaurant scolaire pour les écoliers du RPI.
Les Cavaliers des Varennes, le Réveil de Mazille.
Les Amis de Michel Bouillot.
Nous saluons tout particulièrement l'association des Amis de Michel Bouillot qui a organisé en cette année 2018 en partenariat avec la municipalité, l'inauguration de la stèle de Michel Bouillot.
L'association participe activement avec la commune aux journées du patrimoine.

L'AIC pour son accueil loisirs d'enfants du canton durant la période estivale.
Le Club des Ainés pour l'ensemble de ses manifestations et de ses rencontres régulières.

Bienvenue dans notre village, aux nouveaux habitants.
Nous souhaitons vous présenter Geneviève Vigneresse, notre nouvelle Secrétaire de Mairie qui pourra vous apporter son aide dans l'ensemble de vos demandes.

Maintenant nous allons remercier et honorer les personnes qui ont aidé la commune pendant cette année 2018.

Maryse Blanc, Huguette Chatagnier, Martine et Gérard Moyne, Maryline et Jacques Bourgeois pour leur aide précieuse, régulière pour l'entretien de notre église St Blaise.

Gwenaelle Jaunay, notre institutrice pour toute son action pour les enfants des écoles et les belles décorations florales et le magnifique jardin réalisé dans le verger.

Pour l'ouverture de l'église le 15 août et les journées du patrimoine.
Jean-Pierre Sotty, Guy Bachelet, Jacques Bourgeois, les amis de Michel Bouillot, pour leur prestation exhaustive sur l'histoire de l'église.

Fabrice Gauthier pour le déneigement cet hiver 2018.
François Lapalus pour le prêt de son terrain, parking, pour l'inauguration de la stèle en l'honneur de Michel Bouillot.
Anne Chevallier et Jacques Bourgeois pour le site internet de la commune.

Une pensée à nos deux centenaires Marie Augoyard et Paul Labelle.

Nous remercions les membres du conseil municipal pour la préparation de la salle et la société SAS HARMONIE Les Varennes 71 250 Mazille, représentée par Jean-François Fichet, Evelyne pour la réalisation du buffet, faisant la renommée de notre village.

Je vous renouvelle mes vœux et vous invite à lever ensemble le verre de l'amitié.

JM CHEVALIER, Maire

Conseil municipal

2 février 2018

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 2 février 2018 à 20 heures

Présents *:*
Jean Marc CHEVALIER, Patrick SIMON, Jean-Paul LEGROS, Gérard MOYNE, Laurent WOOG, Michel PETOZZI, Jean Claude LUCAS, Jean-Baptiste MARTINOT, Roger LAHU.

Excusés *:*
Jacques BOURGEOIS - Laure MICHELET.

Le quorum est atteint :
Ouverture des travaux du conseil municipal 20h00

Secrétaire de séance : Patrick SIMON
Secrétaire administrative :
Nathalie DA SILVA

1 • Approbation du procès-verbal du 1er décembre 2017 :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le CR du dernier conseil.

2 • Réfection murs de pierres parking de l'église (délibérations 2018/1 et 2018/2)

Devis de l'Agence du patrimoine pour un montant de 23 600.00 € HT soit 24 020 € TTC.
Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à opérer les demandes de subventions auprès de la DETR 30 % et du Conseil Départemental 20 %.
Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette disposition.

3 • Installation des chaudières : (délibération 2018/9)

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de transfert des certificats d'énergie à la Communauté de Commune du Clunysois en vue de l'obtention de subvention dans le cadre de la TEPCV.
Ces travaux devront impérativement être réalisés et payés avant le 31 décembre 2018
Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette disposition.

4 • Adressage (délibérations 2018/3 et 2018/4)

La commission a procédé aux derniers arbitrages concernant l'appellation des rues de la commune. 45 voies ont été retenues et près de 190 habitations identifiées par un numéro. Une consultation par bulletin réponse sera prochainement adressée aux administrés concernant la dénomination du centre bourg. Trois propositions seront faites à l'ensemble des habitants de la commune, avec une date butoir pour répondre.
La société GIROD a été retenue pour la fabrication des plaques de rues, numéros des maisons, panneaux indicateurs de hameaux et pose pour un montant de 20 209.73 € HT soit 24 251.68 € TTC.
Le coloris retenu pour les plaques et numéros est le fond beige.
Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à accomplir les démarches de demande de subvention auprès du Conseil Départemental (20 %) et des services « amende de police » (30%).
Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette disposition.

5 • Communautés de Communes du Clunisois (délibération 2018/5)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le transfert des terrains de la Zone d'Activités de Joncy à la Communautés de Communes du Clunisois.
Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette disposition.

6 • Remplacement copieur mairie (délibération 2018/6)

Le conseil décide de remplacer l'actuel copieur, vétuste et régulièrement en panne.
Il est décidé de retenir la proposition de la Société EQUIP BUREAU pour un contrat de location d'un montant de 189€ HT par trimestre.
Le cout copie étant pour du noir et blanc de 0,005 cts et de 0,05 pour la couleur.
Le conseil vote à l'unanimité le changement de copieur et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location avec la dite société.

7 • Convention déneigement

En l'absence pour congé de maladie de Monsieur Chardeau, cantonnier de la commune, il est décidé de passer une convention de déneigement avec Messieurs Fabrice Gauthier et Jean- Baptiste Martinot pour la période hivernale 2017/2018.
Le conseil autorise Monsieur le Maire à rédiger cette convention après avoir pris toutes les précautions d'usage.
Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette disposition.

7 • Ecole de Mazille

Suite au courrier de Monsieur Ben, et à la rencontre du 19 janvier 2018 avec Monsieur François (IEN), en présence des maires de Bergesserin et Sainte Cécile et de membres du Sivos, Monsieur François nous a confirmé le maintien des enseignants pour l'ensemble des communes du RPI pour la rentrée scolaire 2018/2019
Effectifs RPI
60 enfants pour 41 familles – 15 enfants à l'école de Mazille – 10 enfants à l'école de Bergesserin - 29 enfants à l'école de Ste Cécile et 6 autres enfants en provenance d'autres communes.

8 •Questions diverses

Site internet de la commune www.mazille71.fr
Gestion du site :
Il revient à la commission et à Monsieur le Maire de gérer le site officiel de la commune.
La gestion administrative du site sera assurée par Nathalie DA SILVA, l'aide de Madame Anne Chevallier sera sollicitée en qualité de bénévole.
Tous les contenus devront avoir reçu l'accord de la commission avant publication.
Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette disposition.

Subvention (délibération 2018/7)

Le conseil décide d'allouer une subvention de 100€ à l'association «la Forêt Fruitière » pour son aide lors de nos manifestations.
Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette disposition.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h30.

Les amis de Michel Bouillot

L'assemblée générale 2018 de l'association « Les amis de Michel Bouillot », tenue le 18 avril, a été l'occasion pour les responsables de revenir sur le projet « Michel Bouillot 2017 » initié par les AMB. L'objectif était de conduire une action fédératrice pour commémorer le 10ème anniversaire de la disparation de Michel Bouillot, en entraînant et en rassemblant toutes les initiatives prises dans le but de faire mieux connaître l'œuvre de Michel Bouillot dans toute sa diversité. Quelque 30 entités, des associations surtout, se sont engagées comme partenaires dans le projet, et une vingtaine d'actions et manifestations se sont enchaînées sur l'ensemble de l'année en différents lieux. Elles ont permis de nombreuses rencontres avec des personnes ayant connu et travaillé avec Michel Bouillot et d'en apprendre plus sur l'étendue de son œuvre. Les AMB ont organisé avec différents partenaires plusieurs manifestations : un temps de recueillement sur la tombe de Michel Bouillot au cimetière de Mazille le 29 janvier, une balade « Sur les pas de Michel Bouillot » à Mazille le 22 avril, l'exposition « Fasse la main ce que cœur sait » à l'Hôtel-Dieu de Cluny du 17 juin au 30 juillet, la « Nuit des églises » à Sainte-Cécile le 1er juillet, les « Journées Européennes du Patrimoine » à Mazille les 16 et 17 septembre.

Les actions du projet « Michel Bouillot 2017 » se sont poursuivies en 2018, avec notamment l'édition par la FAPPAH (Fédération des Associations Partenaires du Pays d'Art et d'Histoire entre Cluny et Tournus) d'une brochure « Sur les pas de Michel Bouillot, six circuits à découvrir en Bourgogne du Sud ». Une sortie en voitures a été organisée par la FAPPAH sur les deux circuits en Bresse le 10 juin, des balades pédestres ont été proposées sur le circuit du Haut-Mâconnais les 10 juillet et 30 septembre par des associations locales, d'autres balades seront proposées en 2019 (dont une par les AMB).

Un lieu de mémoire et une stèle à Mazille

La création d'un lieu de mémoire Michel Bouillot à Mazille est un projet que l'association des AMB a rapidement inscrit dans ses projets après sa création à l'automne 2008. Seulement il a fallu beaucoup de temps, plusieurs années, pour trouver un accord concernant l'emplacement sur la commune du lieu de mémoire, entre les AMB et la municipalité de Mazille. C'est un terrain communal au lieu-dit « Le Vegny » qui a finalement été retenu, proposé par le conseil d'administration des AMB le 3 novembre 2017, et approuvé en conseil municipal le 5 décembre suivant. La petite parcelle de verdure, avec ses arbres et ses bancs, fait face au hameau des Varennes où Michel a longtemps habité. Le projet de création d'une stèle était ficelé lui depuis le printemps 2017, avec la réponse positive des deux personnes sollicitées par les AMB : Philippe Griot et Tony Côme.

Philippe Griot, tailleur de pierre et sculpteur à Cluny, a bien connu Michel Bouillot et travaillé avec lui, aux côtés de son père Pierre Griot. C'est ce dernier qui a réalisé la pierre tombale de Michel et gravé l'épitaphe « La nuit même est lumière à celui qui sait voir ». Le projet de stèle a été établi par les

AMB avec Philippe Griot, et le résultat est conforme aux souhaits exprimés : gravure d'un portrait de Michel Bouillot sur la face polie d'une pierre de Saint-Martin Belle Roche (laissée brute à l'arrière), inscription toute simple, copie conforme du nom et prénom gravés sur sa tombe, phrase « On ne voit bien qu'à pied » (souvent citée par Michel) retranscrite selon sa calligraphie, feuille de chêne rappelant la signature de ses œuvres.

Tony Côme a dessiné le portrait de Michel Bouillot qui a servi de modèle pour la gravure, c'était à l'occasion du 10ème anniversaire de la bibliothèque intercommunale Bergesserin - Mazille - Sainte-Cécile en 2008, qui avait alors organisé une exposition « Balade dans nos trois communes à travers l'œuvre de Michel Bouillot ». Tony est un ancien habitant de Mazille, dont les parents ont tenu l'épicerie du village, aujourd'hui docteur en histoire du design et de l'architecture, enseignant à l'EESAB de Rennes (Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne). Il a lui aussi connu Michel Bouillot, et a participé comme élève de l'école de Mazille à la réalisation du livret « Le Roman du vieux Mazille », travail pédagogique mené en 1995 par la classe de Jean-Claude Vouillon, avec Michel Bouillot comme intervenant.

Dévoilement de la stèle et Journées Européennes du Patrimoine

Les AMB et la municipalité ont choisi avec Philippe Griot de dévoiler la stèle à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine. D'abord parce que Michel Bouillot a considérablement œuvré pour le petit patrimoine. Ensuite parce que le thème des JEP 2018, « l'art du partage », correspondait tout à fait au travail réalisé par Michel, qui s'est employé à faire partager sa passion, afin de « développer la connaissance du patrimoine auprès d'un public large et diversifié » ou encore

Les amis de Michel Bouillot

(suite)

« valoriser les meilleures pratiques pour assurer la conservation et la sauvegarde du patrimoine ». L'invitation a été lancée pour le samedi 15 septembre à 10 h 30. La stèle a été installée dès le mardi par Philippe Griot et son fils, également tailleur de pierre, et le lieu sécurisé, avec le concours de Alain Chardeau, employé communal. La cérémonie du dévoilement a été suivie par un public nombreux, entre 80 et 100 personnes. Ont pris tour à tour la parole le président des AMB Jean-Claude Vouillon, le maire Jean-Marc Chevalier, la conseillère départementale Elisabeth Lemonon, puis Philippe Griot, Tony Côme étant excusé. Les AMB ont offert aux personnes présentes des reproductions de dessins de Michel Bouillot et le livret réalisé pour l'exposition à Cluny. La cérémonie a été suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité à la Priale.

Samedi 15 et dimanche 16 septembre, municipalité et AMB étaient également associés pour accueillir les visiteurs à l'église Saint-Blaise (plus de 200 au total) et servir de guides pour évoquer l'histoire du bâtiment, son architecture et les importantes restaurations dernièrement réalisées. Des panneaux et des livrets de l'exposition « Fasse la main ce que cœur sait » étaient également présentés, et le public a pu se procurer la brochure « Sur les pas de Michel Bouillot, six circuits à découvrir en Bourgogne du Sud ».

Lors du conseil d'administration des AMB tenu en décembre 2018, l'association et la municipalité ont convenu de programmer en 2019 l'aménagement et l'embellissement du lieu de la stèle, et de participer une nouvelle fois aux Journées Européennes du Patrimoine à l'église Saint-Blaise (visites les 21 et 22 septembre, rencontre « Nous avons croisé Michel Bouillot » organisée par les AMB le samedi en fin d'après-midi).

Deux subventions ont été accordées aux AMB à hauteur de 1000 € : l'une par le conseil départemental pour l'ensemble du projet « Michel Bouillot 2017 », l'autre par la commune de Mazille pour le projet de stèle.

Première guerre mondiale (suite)

EVOLUTION DU CONFLIT :

A - Sur le front de l'Est :

• **15 décembre 1917 :** La Russie se retire du conflit.

Un armistice est signé à Brest-Litovsk, en Biélorussie (quartier général allemand sur le front est) entre les puissances centrales et la Russie. Les négociations, en vue de conclure un accord de paix, sont laborieuses. (1)

En Russie, le lendemain du putsch d'Octobre 1917, Lénine signe le décret sur la paix qui « appelle tous les peuples et les gouvernements à ouvrir sans tarder les négociations d'une juste paix démocratique », plaidant une paix sans annexions ni contributions et la fin de la « domination non consentie des nations ». Ce qui se joue au cœur de l'hiver 1917-1918, sous la pression d'un ennemi triomphateur et d'alliés désespérés, est moins une sortie de guerre qu'une brutale redéfinition des contours et de l'identité même de la Russie.

• **8 janvier 1918 :** Les Quatorze Points du Président Wilson
Woodrow Wilson, 28° Président des Etats-Unis, énonce un programme en Quatorze Points pour mettre fin à la Grande Guerre.
Il préconise la création d'une Pologne Indépendante avec accès à la mer (ce qui revient à couper en deux l'Allemagne) et une instance internationale, la Société des Nations. Ses préconisations inspireront le traité de paix de Versailles... (2).

• **9 février 1918 :** Trotski, chef de la délégation russe, se retire brusquement des négociations de paix.

La dureté des conditions de paix imposées par l'Allemagne sème le doute au sein du gouvernement soviétique.

• **12 février 1918 :** l'Allemagne rompt ses engagements en traversant la ligne d'armistice.
Les troupes de Guillaume II menacent d'envahir Petrograd.

• **3 mars 1918 :** La jeune république russe **signe la paix de Brest-Litovsk avec les empires centraux.**

Les concessions territoriales sont très lourdes pour la Russie. Le général allemand Erich Ludendorff peut désormais concentrer ses troupes et planifier des offensives sur le front ouest

La Russie doit arrêter le combat en Ukraine, évacuer ses bases navales en Finlande et dans les pays baltes, livrer aux Puissances centrales sa flotte de la mer Noire, et cesser toute propagande révolutionnaire sur le territoire des quatre nations signataires.

La perte s'élève à 800 000 km , 26% de la population d'avant-guerre (40% des ouvriers de l'empire), 32% de la production agricole, 23% de la production industrielle, 75% du charbon et du fer extraits, 90% du sucre raffiné. L'accord financier additionnel du 27 août 1918 prévoit en outre le paiement à l'Allemagne de 6 milliards de marks en compensation de l'annulation de la dette tsariste, la ratification des indépendances ukrainienne et géorgienne, et la renonciation définitive à l'Estonie et la Lituanie.

Suite ...

LES PERTES TERRITORIALES DE LA RUSSIE SUITE AU TRAITE DE BREST-LITOVSK (3 MARS 1918)

B – Sur le front de l'Ouest :

Au début de l'année 1918 et pour la première fois depuis 1916, l'Allemagne croit pouvoir relancer les offensives à l'ouest et vaincre. **Le règlement du conflit à l'est lui donne la supériorité numérique sur le front occidental** grâce au transfert d'une cinquantaine de divisions. Elle est en mesure d'aligner 192 divisions (3 500 000 hommes) face aux 171 divisions françaises, britanniques, portugaises et belges (3 100 000 soldats). L'unité du commandement est un atout supplémentaire pour les Allemands : la direction de la guerre est assurée, sous l'autorité de Guillaume II, par le maréchal von Hindenburg, chef d'Etat-major général, et son adjoint, le général von Ludendorff, premier quartier-maître général (1).

En revanche, du côté allié, Pétain, Haig et Albert 1er se contentent d'une coopération. Quant au Conseil supérieur de guerre allié, présidé par le général Foch, il rassemble plusieurs généraux mais n'a aucun pouvoir de décision. Enfin, sur le terrain, les Allemands ont développé de nouvelles techniques dans l'offensive, qui leur ont permis, face à une armée russe désorganisée, de prendre Riga en Lettonie et de contrôler les îles qui commandent le golfe de Finlande en septembre 1917.

Il y aura 5 offensives allemandes entre le 21 mars et le 15 juillet (Carte ci-contre)
Hindenburg et Ludendorff choisissent d'attaquer d'abord l'armée britannique en Picardie, entre Arras et La Fère.

• **21 mars 1918 :** Lancement de l'offensive Michael en Picardie (1ère poussée) dont l'objectif est de créer une rupture entre les armées britanniques et françaises. Les Allemands remportent des succès spectaculaires : en deux jours, ils progressent de 15 kilomètres. Le front britannique est enfoncé autour d'Amiens. Les Allemands arrivent à Château-Thierry.

C'est la reprise tant attendue de la guerre de mouvement.

• **23 mars 1918 :** Début des bombardements de Paris par trois canons à longue portée basés dans la forêt de Saint-Gobain, à 140 kms au nord de la capitale.

• **26 mars 1918 :** les chefs de l'Entente franco-britannique se réunissent en catastrophe à Doullens (Somme), à quelques kilomètres au nord de Compiègne.

Avec cette offensive du *Printemps*, aussi baptisée *bataille de l'Empereur* (Kaiserschlacht), ils veulent à tout prix remporter la victoire avant l'entrée en action des Américains.

La conférence interalliée de Doullens se donne pour but de coordonner **enfin** les forces alliées et d'éloigner le spectre de la défaite. En deux heures, les chefs militaires et politiques vont se mettre d'accord pour

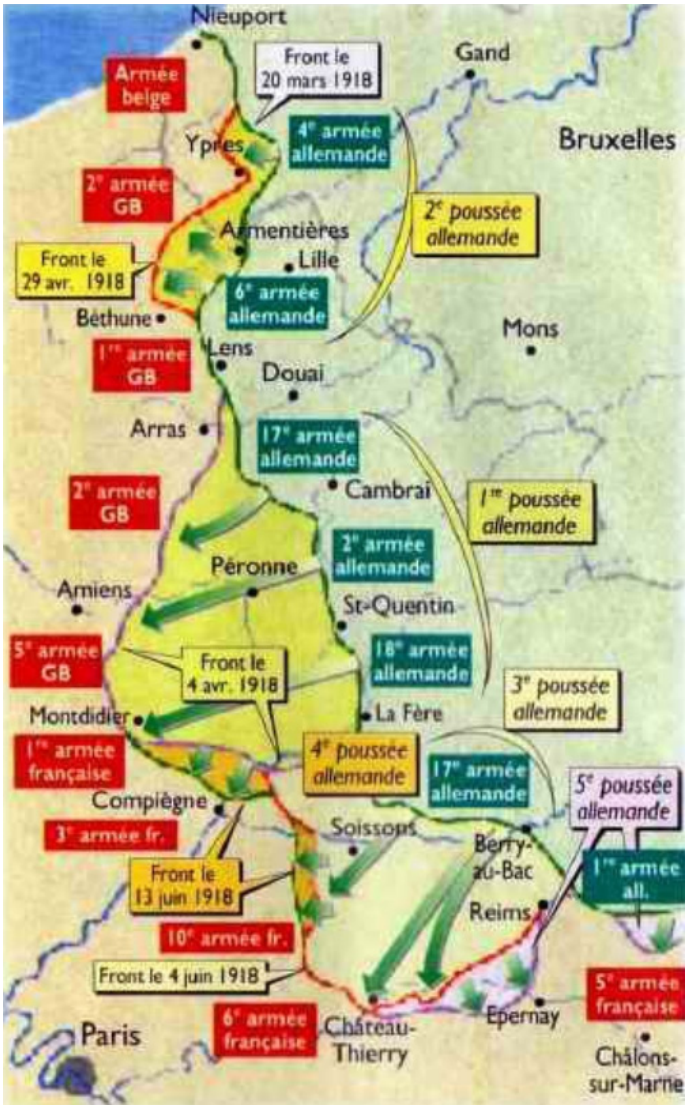

désigner le général français Ferdinand Foch (66 ans) comme généralissime des armées alliées. Le 18 juillet 1918, grâce à cette initiative, ils stopperont **enfin** *l'offensive du Printemps…*

• **29 mars 1918 :** L'un des canons de Saint-Gobain tire un obus à l'aveuglette. Il atteint l'église Saint-Gervais, pendant les vêpres du Vendredi Saint, occasionnant 91 morts (dont 52 femmes) et 68 blessés parmi les fidèles. L'événement a un retentissement jusqu'en Amérique.

• **5 avril 1918 :** Face à la résistance des Alliés et l'épuisement de ses troupes, Ludendorff ordonne l'arrêt de l'offensive Michael.

• **9 avril 1918 :** Nouvelle offensive allemande Georgette (2° poussée) qui vise à encercler les troupes britanniques dans les Flandres.

• **Fin mai – début juin 1918 :** Ludendorff attaque dans l'Aisne - offensives Blücher et Gneisenau (3ième et 4ième poussées). Le Chemin des Dames est repris. Les Allemands franchissent la Marne le 30. Début juin, ils sont à 60 kms de Paris (1).
C'est au cours de cette offensive que les troupes américaines interviennent pour la première fois. Le 1er juin, la brigade des Marines et le 23e régiment de la 2e division d'infanterie, attaquent le bois Belleau (3), à l'ouest de Château-Thierry. Bien qu'inférieurs en nombre, ils libèrent le bois après trois semaines de rudes combats. Avec un passif de 1800 morts, cette bataille est pour les Américains la plus grande opération militaire depuis la guerre de Sécession. Elle fait encore figure de véritable mythe aux États-Unis (2).

Toutes les armées sont arrivées au point de rupture en ce qui concerne les effectifs. Dans l'immédiat, les Alliés n'ont plus de réserves mais ils disposent désormais d'une supériorité matérielle et ils peuvent aussi compter à court terme sur les renforts de la classe 1919 et les contingents américains. Ainsi, au début du mois de juillet 1918, 4 000 000 de soldats alliés font face à 3 376 000 Allemands. Malgré les gains territoriaux, **l'armée allemande est exsangue**. Elle a perdu 700 000 hommes depuis le 21 mars tandis que la **grippe espagnole** cause des ravages dans les rangs de troupes qui manquent de tout.

• *Ludendorff lance une double offensive Friedernsturm (5ième poussée)* en Champagne et sur la Marne. Cette fois, les Alliés ont anticipés l'opération.
Leur contre-attaque oblige les soldats de

Suite ...

l'Empire à se replier derrière la Marne.

• **18 juillet 1918 : *deuxième bataille de la Marne*** ; après quatre ans de guerre, le généralissime Foch passe à la contre-offensive avec les troupes américaines dans la région de Villers-Cotterêts.

Pour la première fois sont utilisés à grande échelle les chars d'assaut. Les Allemands sont partout repoussés.

OFFENSIVES ALLIES DE L'AUTOMNE 1918

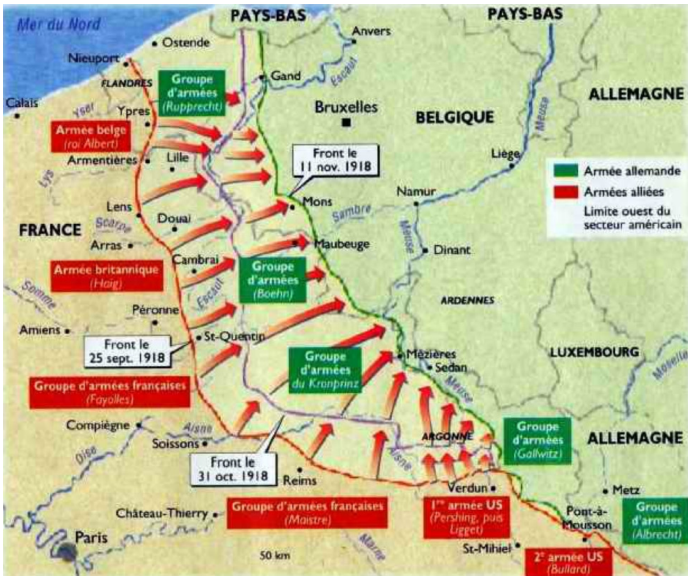

• **8 août 1918 :** *« Jour de deuil de l'armée allemande »* qui subit un échec cuisant à Montdidier, perdant 30 000 hommes suite à la puissante offensive lancée par les Alliés en Picardie ; A partir de ce moment, les Allemands ne cesseront de reculer.

• **Fin septembre 1918 :** *Les Alliés lancent une série d'offensives* contre la ligne Hindenburg. Le gouvernement allemand demande l'ouverture de négociations en vue d'un armistice.

• **3 novembre 1918 :** *une mutinerie éclate à Kiel,* un important port militaire allemand sur la mer baltique.
L'étincelle qui a mis le feu fut l'ordre donné le 28 octobre 1918 par l' Amiral Reinhard Sheer d' affronter la Royal Navy dans un ultime combat « pour restaurer l'honneur ». Mais de cela, les marins n'en avaient plus que faire. La mutinerie débute dans le port de Wilhemshaven avant de gagner la base navale et le chantier de Kiel. Elle fait tâche d'huile, gagne l'intérieur du pays et se double d'une exigence de paix immédiate. Les dirigeants s'inquiètent d'une contagion révolutionnaire. Le roi de Saxe et celui de Bavière abdiquent par lassitude, suivis par toutes les autres maisons royales de l'Empire allemand.

• **9 novembre 1918 : L'Empereur Guillaume II abdique** à son tour sous la pression des parlementaires. Dans le même temps, le chancelier Max de Bade cède sa place au dirigeant social-démocrate Friedrich Ebert. Celui-ci proclame **l'avènement de la République** du balcon du palais et entame des négociations avec les Alliés pour un armistice qui mettrait fin à la Grande Guerre...

C – Retour sur les autres fronts :

• **21 septembre 1918 :** *Prise de Megiddo (monts de Judée).* Les britanniques contrôlent désormais toute la Palestine.

• **29 septembre 1918 : *La Bulgarie se retire de la Grande Guerre et Sofia signe l'armistice de Salonique, en Grèce.*** Les troupes bulgares sont enfoncées suite à l'offensive de l'armée d'Orient, aussi appelée armée de Salonique (650 000 hommes dont 210 000 Français), lancée deux semaines plus tôt par le général Franchet d'Esperey. La Bulgarie est la première des puissances centrales à se retirer de la Grande Guerre.

• **28 octobre 1918 : *La Tchécoslovaquie proclame son indépendance*** sur les ruines de l'empire austro-hongrois. Cet état slave artificiel est créé à partir de la Bohème-Moravie et de la Slovaquie. Sur les frontières du « *quadrilatère de Bohème* », dans les monts Sudètes, il compte une importante minorité germanophone d'environ 3 millions de personnes soit plus d'un quart de la population totale du pays. A l'Est, la Slovaquie compte elle-même d'importantes minorités hongroises et polonaises. Par son hétérogénéité et avec des frontières étirées et indéfendables, le nouvel Etat va devenir le maillon faible de l'Europe...

• **30 octobre 1918 : *signature d'un armistice*** par lequel l'empire ottoman se retire de la guerre contre la Grande-Bretagne et ses alliés. La séance se tient sur un cuirassé anglais, dans le port de Moudros, sur l'île grecque de Lemnos.

• 11 NOVEMBRE 1918 : l'armistice signé à 5h15 marque la fin des combats de la Première Guerre Mondiale, la victoire des Alliés et la défaite totale de l'Allemagne (3).

Les représentants allemands et alliés se réunissent dans un wagon-restaurant aménagé provenant du train d'état-major du maréchal Foch, dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne.

Photo prise vers 5h30 du matin, juste après la signature du traité, à la sortie du « wagon de l'Armistice ».

De gauche à droite, au premier plan : L'amiral britannique Hope, le général Weygand, l'amiral britannique Wemyss, le maréchal Foch (avec canne et képi), le capitaine de la Royal Navy Marriott.

(A suivre...)

Conseil municipal

13 avril 2018

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal. 13 avril 2018 à 20 heures

Présents : Jean-Marc CHEVALIER, Patrick SIMON, Jacques BOURGEOIS, Laure MICHELET, Michel PETOZZI, Gérard MOYNE, Laurent WOOG.

Excusés : Jean-Baptiste MARTINOT, Roger LAHU, Jean-Paul LEGROS, Jean-Claude LUCAS.

Le quorum est atteint : ouverture des travaux du Conseil Municipal à 20 heures

Secrétaire administrative : Nathalie DA SILVA
Secrétaire de séance : Gérard MOYNE

1 • Approbation du procès-verbal du 13 avril 2018 :

Le Conseil adopte à l'unanimité le Compte-Rendu du dernier conseil.

2 • Comptes Administratifs et comptes de gestion 2017 :

Le Maire présente et commente les comptes administratifs Commune et assainissement relatifs à l'année 2017, tels que présentés dans les tableaux ci-dessous :

Budget Communal

	Investissement	*Fonctionnement*	*Total*
Recettes exercice N	*315 562.73*	*212 759.16*	*528 321.89*
Dépenses exercice N	*314 464.87*	*170 618.06*	*485 082.93*
Résultat de l'exercice (1-2)	*1 097.86*	*42 141.10*	*43 238.96*
Résultat antérieur	*-170 413.16*	*112 042.38*	*-58 370.78*
Solde d'exécution (I + II)	***-169 315.30***	***154 183.48***	***-15 131.82***
Restes à réaliser Recettes N	*98 905.00*	*0.00*	*98 905.00*
Restes à réaliser Dépenses N	*-31 090.00*	*0.00*	*-31 090.00*
Solde des restes à réaliser (3 + 4)	***67 815.00***	***0.00***	***67 815.00***
Résultat d'ensemble (A + B)	***-101 500.30***	***154 183.48***	***52 683.18***

Budget Assainissement

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes exercice N	22 176.99	24 501.95	46 678.94
Dépenses exercice N	111 725.58	11 695.24	123 420.82
Résultat de l'exercice (1-2)	*-89 548.59*	*12 806.71*	*-76 741.88*
Résultat antérieur	24 589.93	186 981.31	211 571.24
Solde d'exécution (I + II)	**-64 958.66**	**199 788.02**	**134 829.36**
Restes à réaliser Recettes N	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser Dépenses N	0.00	0.00	0.00
Solde des restes à réaliser (3 + 4)	**0.00**	**0.00**	**0.00**
Résultat d'ensemble (A + B)	**-64 958.66**	**199 788.02**	**134 829.36**

Le conseil adopte à l'unanimité, et hors la présence du Maire, les comptes relatifs à l'année 2017.

3 • Affectation des résultats 2017 :

Le Conseil adopte, à l'unanimité, l'affectation des résultats, telle que figurant sur les tableaux ci-dessous.

Budget Communal

	Investissement	Dépenses	Recettes
Résult. Investissement repris compte 001		169 315.30	
Restes à réaliser		31 090.00	98 905.00
Excédents de fonction. capitalisés cpte 1068			101 500.30
	Fonctionnement		
Résultat fonctionnement repris compte 002			52 683.18
Restes à réaliser		0.00	0.00

Budget Assainissement

	Investissement	Dépenses	Recettes
Résult. Investissement repris compte 001		64 958.66	
Restes à réaliser		0.00	0.00
Excédents de fonction. capitalisés cpte 1068			64 958.66
	Fonctionnement		
Résultat fonctionnement repris compte 002			134 829.36
Restes à réaliser		0.00	0.00

4 • Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2018 :

Ces taxes sont actuellement les suivantes, et pour 2017/

-Taxe d'habitation: 6,28 % pour un montant de : 25 604, Euros
-Taxe Foncière s/bâti : 7,81 % pour un montant de : 23 141 Euros
-Taxe Foncière s/ non -bâti : 25,99 % pour un montant de : 13 437 Euros.

Le Conseil décide, à l'unanimité, qu'il n'y aura aucune augmentation sur ces taxes en pourcentage pour 2018.

5 • Bugets Primitifs 2018 :

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte les Budgets Primitifs pour 2018, tels que figurants sur les tableaux ci-dessus.

Budget Communal

	Dépenses	*Recettes*
Fonctionnement	*232 333.18 €*	*232 333.18 €*
Investissement	*311 355.30 €*	*311 355.30 €*

Budget Assainissement

	Dépenses	*Recettes*
Fonctionnement	*157 219.36 €*	*157 219.36 €*
Investissement	*79 058.66 €*	*79 058.66 €*

Conseil municipal
(suite)

6 • Renouvellement du BAIL DE CHASSE à la Société LE REVEIL DE MAZILLE :

Le bail précédent s'est terminé le 31 Mars 2018.
Le Conseil, à l'unanimité, adopte le principe du renouvellement du bail, pour une durée de SIX ANS à compter du 1er Avril 2018, et aux mêmes conditions, moyennant un loyer de DEUX CENTS Euros par an.

7 • Adressage :

Le Conseil procède au dépouillement des 45 réponses à la consultation sur le nom de la rue - du carrefour des 4 chemins au carrefour avec la Route de Champrouge.

Grande Rue : 29
Rue du Commerce 5
Rue de la Fontaine Sibert 4
Rue Jean RAFFIN 0
Rue des Etats du Maconnais..... 0
Route de Charolles 1
Route du Bourg 2
Rue du Champ de Foire.....1
Autres 2
Nul 1

Le Conseil retient le nom de: « GRANDE RUE »

8A • Cérémonie du 8 MAI :

La Cérémonie de commémoration du 8 MAI se déroulera le **Mardi 8 mai à 11 Heures**, au Monument aux Morts.
Elle se poursuivra par un VIN D'HONNEUR à la PRIALE, offert par la Municipalité.

8B • Subvention FLEURS aux enfants de l'Ecole :

Suite à la demande des Enfants et leur Maîtresse, qui veulent embellir notamment le mur du Champ de Foire, le Conseil décide d'allouer un budget de 100 Euros sous forme de bon d'achat de plantes et fleurs.

8C • Travaux ONF 2018 :

Accord a été donné le 10 avril sur un devis pour travaux sylvicoles sur feuillus suivants:

- parcelle n°23 : ouverture de cloisonnement et dégagement de régénération naturelle + replantation de 200 Chênes, pour 1 239 Euros HT
- parcelle n°4 /1 : dégagement manuel pour 1 013 Euros HT,
- parcelle n°5/1 : dégagement manuel pour 1 722 Euros HT,
- parcelle n°26 : dégagement manuel pour 1 309 Euros HT,
- remplacement borne cassée parcelles 13/14 pour une borne béton pour 94 Euros HT.

Soit un total de 5377 Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 15.

Bibliothèque

En cette année 2018,

notre bibliothèque intercommunale

(Mazille-Ste Cécile- Bergesserin),

ouverte depuis le 14 février 1998, a 20 ans !

Comment marquer cet anniversaire ?

Plutôt que d'envisager une manifestation d'envergure, le comité de gestion a préféré ponctuer l'année avec des animations à destination de tous les publics, tout en poursuivant ses activités et animations habituelles.

Ainsi donc on a pu retrouver :

- La bourse aux plants le samedi 2 juin dans le jardin de l'école de Mazille, en partenariat avec celle-ci.
- La ludothèque de la Communauté de communes du Clunisois est intervenue 2 fois à la bibliothèque pour les enfants scolarisés au RPI.
- Les interventions hebdomadaires dans le cadre de « Lire et faire lire » se sont poursuivies à destination des élèves de grande section maternelle et CP, de même que la lecture de nouvelles à l'EHPAD de Champrouge.
- Ainsi que 3 samedis matin « vide-livres » en juin pour céder des ouvrages « désherbés » des rayons ou en double.

Une animation spécifique : Le samedi 26 mai, salle de l'AIC à Charly,
<u>Lecture musicale de contes</u> à destination des enfants et de leurs parents.

Une séance de lecture en musique avait été ainsi programmée successivement à Cluny, Mazille, Joncy et Ameugny dans le cadre de la communauté de communes du Clunisois. Sur le thème « Il était une fois autour du monde », Corinne Richier, bibliothécaire à Joncy, a lu différents contes de plusieurs pays, accompagnée par la musicienne Marie Braun, professeur à l'école de musique du Clunisois.

Cette séance originale pour jeune public a été fort appréciée des participants et a captivé les enfants.

Bibliothèque
(suite)

Un autre temps fort de cet anniversaire :

« <u>Animation autour du livre</u> » le samedi 20 octobre à la bibliothèque avec la participation de trois invités, auteurs locaux :

Jean-Noël LEBLANC (un enfant du pays), professeur de lettres et auteur d'une quinzaine d'ouvrages a eu beaucoup de plaisir à échanger avec les visiteurs et à dédicacer ses ouvrages

Mathieu BERTRAND, originaire de Cluny, illustrateur jeunesse a présenté ses illustrations et albums de bandes dessinées, tout en dédicaçant ses ouvrages avec un dessin personnalisé.

Marc COMBIER, photographe-auteur (fils cadet de Jean-Marie COMBIER, fondateur des cartes postales CIM à Mâcon) a fait découvrir ses ouvrages à thèmes et a évoqué le destin hors pair de son père lors d'une conférence en images très appréciée.

Sympathiques rencontres avec ces trois invités œuvrant dans des domaines très divers. Ce fut une agréable fin d'après-midi pour conclure cette année anniversaire !

Rappels de fonctionnement de la bibliothèque

Ouverture : mercredi 15h-17h et samedi 10h-12h

sauf durant les petites vacances scolaires et en août.

Fonds propre de plus de **6000 ouvrages** (romans-documentaires - albums enfants-BD - revues) complété régulièrement par un dépôt tournant de la BDSL et alimenté chaque année par l'achat d'ouvrages récents financé par les trois communes.

« Les Perrières » 71250 MAZILLE / 03 85 50 80 59/ bib.perrieres.71290@orange.fr

Conseil municipal

6 juillet 2018

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal. 6 juillet 2018 à 20 heures

Présents *:* Jean Marc CHEVALIER, Patrick SIMON, Jean-Baptiste Martinot, Gérard Moyne, Laurent Woog, Michel Petozzi, Roger Lahu.
Excusés *:* Jacques Bourgeois - Laure Michelet - Jean Claude LUCAS - Jean-Paul Legros,

Le quorum est atteint : ouverture des travaux du Conseil Municipal à 20 heures

Secrétaire administrative *:* Nathalie DA SILVA
Secrétaire de séance *:* Patrick SIMON

1 • Approbation du procès-verbal du 6 juillet 2018 :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le CR du dernier conseil.

2 • Secrétariat de la Mairie (Délibération n°2018/18)

Le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Nathalie Da SILVA au 1er septembre 2018. Après onze années passées au secrétariat de la mairie, Nathalie DA SILVA, fait le choix de postuler pour une autre fonction au sein la communauté de Communes « St Cyr - La Mère Boitier ». Nous lui souhaitons une pleine réussite.

Mesdames VIGNERESSE Geneviève et CORNELOUP Elodie ont été auditionnées. Madame VIGNERESSE est retenue par voie de mutation. Monsieur le maire adressera au maire de la commune de La Vineuse Sur Frégande un courrier l'informant de notre acceptation. Prise de poste au 15 octobre prochain. Le Maire verra avec son homologue s'il y a une possibilité d'anticiper la prise de poste.

Proposition est faite au conseil de passer le poste de 13h00 à 14h30 par semaine à compter du 1er septembre 2018.

Le conseil municipal à l'unanimité, valide la candidature et le passage à 14h30 et autorise Monsieur le maire à accomplir les formalités administratives.

3 • Adressage (Délibération n°2018/19)

Après avoir pris en compte les dernières modifications,
Le conseil à l'unanimité valide ce dossier, le PV sera adressé au service Guichet Adresse de la poste.

Les travaux d'installation des panneaux devraient se faire courant septembre par la société GIROD.

Conseil municipal
(suite)

Fibre optique
L'installation de la fibre optique sur une partie de notre commune sera effective en fin de premier semestre 2019. Seule la partie haute du village sera concernée par cette première tranche (le bourg, l'épine, Néronde, les Perrières, Creux du merle, vers le bois) Les autres hameaux seront desservis au cours du premier semestre 2020.
Les administrés recevront un courrier du Conseil Départemental de Saône et Loire les invitant à élaguer les arbres sur leur propriété là où passent les câbles téléphones et autres.

4 • Tarifs communaux

Tarifs assainissement 2019 (Délibérations n°2018/21 et 2018/22)
Il est décidé ce qui suit :

- Branchement : reconduction tarif 2017 soit 700 €
- Abonnement semestriel : le conseil municipal décide de diminuer le tarif 2018 (22 €) en le portant à 20 €.
- Prix du M^3 d'eau : 0.90 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs « assainissement » pour l'année 2019

Tarifs communaux 2019 (Délibération n°2018/20)

- photocopie : 0,20 cts d'€
- concession trentenaire : 150€ les 2m
- Tarif annuel pour la bibliothèque : adulte 5€ et 3€ pour les enfants
- Accompagnement scolaire 2,50€ de l'heure.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs communaux 2019.

5 • Subventions aux associations 2018 (Délibération n°2018/23)

Le conseil décide ce qui suit :

- Fondation du patrimoine	100 €
- Prévention routière	50 €
- Croix Rouge française	100 €
- CCAS	3000 €

6 • Communautés de Communes - Modification des statuts (Délibération n°2018/24)

Les nouveaux statuts révisés :

- La transformation du « Pays de sud Bourgogne » en « Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne,
- La compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), compétence exercée de plein droit par la communauté de commune depuis le 1er janvier dernier, comme prévu par la Loi Notre (transfert automatique aux EPCIFP, de plein droit, sans qu'une absence de modification statutaire ne puisse s'opposer à ce transfert),
- La définition, dans les statuts ; de la compétence « Politique du logement

et du cadre de vie » qui manque d'une référence explicite à la définition de cette compétence telle que décrite à l'article L5214-23-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

- L'action cohérence de la communauté de communes sur la voie des zones d'activité avec sa responsabilité d'aménagement.

Le conseil vote, à l'unanimité, ces modifications.

7 • Fusion Natura 2000 (Délibération n°2018/25)

Le site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieu humides du bassin de la Grosne et du Clunisois » concerne 50 communes, pour une surface de 44 208 hectares. Ce site est animé par la Communauté de Communes du Clunisois depuis 2009.

D'autres sites Natura 2000 sont présents sur de petites surfaces, sans animation (les Grottes d'Ajoux à Etrigny et Mancey, les Grottes de Blanot, le Tunnel du Bois Clair à Berzé-le-Châtel, Cluny, Sainte-Cécile, Bourgvilain, Sologny et Berzé-la-Ville).
Afin de permettre l'animation concrète de ces petites entités, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) propose de les fusionner aux sites Natura 2000 déjà animés.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette fusion.

8 • Questions diverses

Illumination de fin d'année : Le maire sollicitera la municipalité de Macon si elle est disposée à céder des décorations de Noël à poser sur les candélabres.
Dans le cas d'impossibilité, le conseil décide l'achat de décorations pour une valeur de 2500€ pour l'exercice 2018 et le complément sur le budget de 2019.

Téléphone portable pour l'école : Le conseil alloue un budget de 100€ pour le remplacement de l'appareil défaillant.

Chemins de Vaux et de Chaumont : Il est demandé au cantonnier, Alain Chardeau de débroussailler, dans les meilleurs délais, les chemins concernés

Commission d'étude du transfert de la compétence de l'eau et assainissement à la Communauté de Communes du Clunisois : Après une présentation succincte des modalités de ce futur transfert de compétence, Patrick Simon siègera dans ce groupe de travail au titre du SPANC.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h30.

Activités de l'AIC

Fête de la bière - 25 août

A l'Amicale Intercommunale de Charly

L'Amicale Intercommunale de Charly a poursuivi ses habituelles activités tout au long de l'année 2018, à commencer par la gestion de la salle de rencontres de l'AIC, au domaine de Charly à Mazille. Les installations sont mises à disposition des associations et particuliers, avec priorité aux trois communes de Château, Mazille et Sainte-Cécile. Ces trois communes sont au départ de la fondation de l'AIC en 1976, aux côtés de deux autres entités : le Centre Rural de Charly (association propriétaire du domaine de Charly, créée en 1959, suite à la donation de Melle Anne de la Moussaye) et la Maison Familiale Rurale du Clunisois (MFR, installée à Charly depuis 1960).

Différentes modifications concernant les statuts de l'AIC ont été décidés lors de l'assemblée générale 2017, afin de les mettre en adéquation avec la situation actuelle de l'amicale, sans changer les buts de l'association, et avec l'objectif permettre une vie associative plus dynamique. Certains des nouveaux articles se sont avérés incomplets ou pas assez précis, et un nouveau vote est intervenu lors de l'assemblée générale 2018, tenue le 31 mai. Approuvés à l'unanimité par les membres de l'AIC présents, les nouveaux statuts ont fait l'objet d'une déclaration de modification aux services préfectoraux, lesquels ont donné récépissé de la déclaration en date du 25 septembre 2018. L'application des statuts modifiés peut désormais être légalement engagée, et un conseil d'administration élu selon les nouvelles dispositions, après information donnée aux cinq entités fondatrices citées plus haut.

Sont partie prenante de l'Amicale Intercommunale de Charly, tout en ayant leur fonctionnement propre : d'une part l'Accueil de Loisirs de l'AIC, d'autre part le Club intercommunal des Aînés Ruraux Château, Mazille et Sainte-Cécile.

Activités estivales 2018

L'Accueil de Loisirs s'est déroulé comme d'habitude sur quatre semaines, du lundi 9 juillet au vendredi 3 août. Des activités variées ont été proposées pour les enfants entre 4 et 12 ans : sur place dans le parc de Charly et à l'extérieur (mini-camps, sorties piscine, poney, pêche, accrobranche...). La fréquentation a connu une hausse avec 73 enfants accueillis (contre 60 en 2017) : 30 des villages du RPI Bergesserin-Mazille-Ste Cécile, 39 d'autres communes proches et 4 hors communauté de communes du Clunisois. Le nombre de familles concernées se monte à 48. La troisième semaine a été la plus demandée (47 inscriptions), à l'issue de laquelle s'est déroulée la traditionnelle fête du centre de Charly, réunissant enfants et familles avec l'équipe de l'accueil de loisirs : jeux pour petits et dans le parc, spectacle des enfants préparé avec les animateurs, projection de diapositives puis sympathique buffet partagé.

La Fête de la Bière, pour sa 15ème édition, a été organisée pour la première fois hors du site de Charly en raison d'une indisponibilité des lieux à la date retenue du samedi 25 août (suite à un malentendu sur la date entre l'AIC et la MFR). Dans le double but de maintenir sa seule manifestation festive et de récolter des fonds pour la mise aux normes de l'accès de la salle de l'AIC, l'équipe organisatrice a fait le choix de déplacer la fête à Sainte-Cécile. La municipalité a donné son accord pour l'utilisation du terrain communal et de la salle polyvalente, à titre exceptionnel, et mis en outre à disposition un vaste parking tout proche, avec création d'un accès direct au lieu de la fête, pour la sécurité de tous. Malgré un temps frisquet, la manifestation a rassemblé un public nombreux. Amateurs de bière (avec un choix de six variétés), de choucroute (très bien garnie), de musique et de chansons ont passé une agréable soirée. Les concerts se sont succédé dans des styles tout à fait différents : chansons festives françaises par les « Z'accords de Léon », puis ambiance country avec le duo « Country Desperados », et final rock par le groupe « Easy Rider ».

Travaux à la salle de rencontres

Dans le cadre des travaux de mise aux normes pour l'accès de la salle de l'AIC aux personnes à mobilité réduite (PMR), un nouvel accès a été aménagé sur la façade Est (côté terrain de sport) : percement de l'ouverture par une équipe de bénévoles de l'AIC et du Centre Rural, fabrication et pose d'une porte par la menuiserie Lapalus, reprise de l'installation électrique par l'entreprise Monteil. Le montant des dépenses s'élève à 3073 €, et la commune de Mazille a accordé une subvention de 1500 €.

Les travaux pour le cheminement PMR en pente douce le long de la salle et l'aménagement de la place de stationnement règlementaire ont été repoussés à plusieurs reprises et restent à réaliser en fin d'année 2018, financés par l'AIC.

La réfection complète des sanitaires constituera la dernière étape de la mise aux normes. Ce chantier ne pourra pas être conduit avant la fin de l'année 2019, pour des raisons financières en premier lieu. Le dossier, technique et financier, est en cours de constitution.

Pour l'AIC, le président :
Jean-Claude Vouillon

CCAS
Repas des Ainés

51 personnes se sont réunis en toute convivialité au restaurant « La Table d'Héloïse » à Cluny.

Le CCAS a honoré les conscrits de la classe en 8 :

70 ans Michèle VINCENT et Madeleine BERGER
80 ans François GAUTHIER
90 ans Lucienne LEBLANC et Antoine GORLIER
100 ans Paul LABELLE

Les membres du CCAS et Monsieur le maire ont tenu à saluer nos deux centenaires de la classe en 8 : Marie AUGOYARD et Paul LABELLE.
Histoires et chants ont animé cet excellent repas à la Table d'Héloïse !

GUITTAT FLEURS

Un peu de détente… !

Les mots croisés de Marie-Pierre

Horizontalement :

A. en trois mots, c'est un bonbon. B. Poème de Prévert. C. Participe – Maréchal de France. D. Fait halluciner – Préjudice – Club de foot. E. Apollon – Usé par le temps. F. Il manque d'énergie – Adjectif possessif – A l'intérieur. G. Décollage – Double voyelle - Négation. H. Réaction désordonnée – Célèbre institut. I. Philosophe – Saison. J. Tous azimuts – participe passé joyeux – Abréviation à l'Immigration. K. Saint – Ecriture rapide – Longue période.

Verticalement :

1. Paroles insensées. 2. Gardien de la paix – Département. 3. Abréviation – Ville côtière anglaise. 4. Au tennis – Formules publicitaires. 5. Préposition – Fait son choix. 6. Petite molécule – Ventile. 7. Gnôle – Dedans. 8. Tourne en rond. 9. Invitation à la prière – Ustensile de dessin. 10. Messieurs d'outre-Manche – Lieu-dit à Château. 11. Petite idée – Abréviation. 12. Simple.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
A												
B											■	
C			■		■							
D				■	■	■				■		
E					■							
F						■				■		
G						■			■			
H		■							■			
I							■				■	
J					■			■				
K			■						■			

Conseil municipal

26 octobre 2018

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal. 26 octobre 2018 à 20 heures

Présents *:* Jean-Marc CHEVALIER, Patrick SIMON, Jacques BOURGEOIS, Jean-Baptiste MARTINOT, Laure MICHELET, Laurent WOOG, Jean-Claude LUCAS, Roger LAHU, Jean-Paul LEGROS, Gérard MOYNE, Michel PETOZZI.

Le Conseil au complet peut valablement délibérer : ouverture des travaux à 20 h10.
Le Maire présente au Conseil la nouvelle secrétaire : Madame Geneviève VIGNERESSE et le Conseil lui souhaite la bienvenue.

Secrétaire administrative *:* Madame Geneviève VIGNERESSE

Secrétaire de séance *:* Gérard MOYNE

Le Maire complète l'ordre du jour par le détail des questions diverses.

1 • Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2018 :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le CR du 6 juillet 2018.

2 • Assurance du personnel communal

La commune payait les primes à MNT, mais en fait le personnel n'était pas « couvert », ce qui n'a pas eu d'incidence. Désormais, pour 1 € par mois et par agent, auprès du nouvel assureur, le personnel a la possibilité de s'assurer ou non en fonction de sa situation personnelle.
La nouvelle secrétaire était déjà assurée au nouveau système, ce qui a impliqué de passer à cette nouvelle couverture, conforme aux nouvelles dispositions réglementaires.
Se pose la question de la restitution des primes encaissées indûment.
Cette nouvelle couverture est adoptée à l'unanimité.

3 • RIFSEEP

Monsieur le Maire détaille l'incidence budgétaire de ce nouveau dispositif, applicable pour l'ensemble des personnels au niveau national, concernant les primes annuelles, qui remplace les primes attribuées précédemment en fonction de la technicité (IAT).
Monsieur le Maire détaille l'incidence respective de ces primes et du passage de 13 heures hebdomadaires à 16 heures de la Secrétaire.
L'ensemble du personnel passe, à compter du 1er novembre 2018 au système RIFSEEP :
(droit à IFSE + le CIA qui remplacent l'IAT). Le CIA est une « prime au mérite » calculée par rapport à des objectifs à fixer pour chaque personne, après avoir établi pour chacun, des fiches de poste (validées par le Maire).

L'incidence des primes et de la modification des horaires représente une hausse du budget

poste « salaires » de 39.407 euros (brut fiscal 2019) – 467,88 euros (indemnité annuelle IAT de 467,88euros = 38439,12 euros par rapport au brut fiscal 2018 de 37.875 euros, soit une hausse de 1064 euros.
Cette modification est adoptée à l'unanimité.

4 • Modification du temps de travail de la secrétaire de Mairie

Le poste qui existait à raison de 13 heures par semaine passe à 16 heures par semaine, avec les nouveaux horaires d'ouverture le lundi et le jeudi matin de 9h30 à 12h30.
Cette modification est adoptée à l'unanimité.

5 • Vente de terrain aux Perrières

Pour sept propriétaires, il serait judicieux de céder aux personnes jouxtant cette partie enherbée (3 à 4 m environ chacun), la portion de terrain communal située en face de l'entrée de chaque lot, ce qui réduirait l'espace à entretenir par la commune.
Deux demandes ont déjà été faites, deux propriétaires ayant déjà inclus ces portions dans leurs lots.
Il paraît judicieux de questionner le notaire, pour savoir si un acte groupé est possible, quel sera le coût (acte groupé ou séparé), et si un bornage est nécessaire.
En fonction du coût, une demande sera transmise à chaque propriétaire, avec indication du coût, sachant que l'accord de la Préfecture sera déterminant pour cette opération.
Le conseil décide, à l'unanimité, le principe de la cession des parcelles (au total 28 m environ), et de questionner le notaire.

6 • Subventions 2018

A-Stèle à l'Association « les Amis de Michel BOUILLOT »

La stèle a coûté 1.839 euros.
Le Conseil examine les comptes transmis par l'Association, et fait le point des subventions accordées aux différentes associations en 2018, et notamment l'incidence du décalage dû à la transmission en 2018 de la facture acquittée de l'AIC pour la mise en conformité de l'accès de la salle de l'AIC à CHARLY en 2017. Les 1 000 euros budgétés en 2018 n'ont pas repris ces 1500 euros qui n'avaient pas été versés.
Compte tenu des versements à quatre associations (100 + 50 + 100 + 100 euros), une délibération rectificative s'avère nécessaire au Chapitre 65 du budget 2018.
Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 1.000 euros à l'Association « Les Amis de Michel BOUILLOT » pour la réalisation de la stèle. La facture acquittée de 1.839 euros devra être fournie à la Mairie.

B-Aide aux communes sinistrées de l'AUDE

L'Association des Maires de France sollicite une aide de toutes les communes de France, pour la reconstruction des équipements publics des communes sinistrées.

A l'unanimité, le Conseil décide :
- l'octroi d'une aide de 200 euros, qui seront versés à l'Association des Maires de France de l'AUDE.
- de réaliser la décision modificative du chapitre 65.

7 • Voirie

Une réunion est prévue le 13 novembre à 10 heures, pour déterminer les travaux à budgéter sur 2019.
L'intervention de l'Agence du Patrimoine pour la reconstruction du mur du parking de l'Église est prévue en décembre.

8 • Travaux ONF 2019

Monsieur Nicolas LOOSLI quitte ses fonctions à l'ONF à la fin du mois, et Monsieur Benjamin MARIOTTON reprend ses anciennes compétences, à compter du 1er novembre 2018.
Le Conseil examine les propositions de coupes et travaux pour 2019, au vu de la recommandation de l'ONF.

A l'unanimité, le Conseil décide de suivre les recommandations de l'ONF pour 2019 savoir :
-mettre en coupe réglée les parcelles 21-2 et 25-2
-reporter sur 2020 la coupe réglée de la parcelle 3
-supprimer (reporter) les coupes des parcelles 6, 7 au motif de « transition d'aménagement » , 29-1 pour raison commerciale, 29 2 et 31 pour raison sylvicole (niveau du capital forestier).
Affouages 2018 : une demande du 18 octobre 2018 a été faite à Monsieur le Maire afin de relancer les dits affouages. Compte tenu des recommandations de l'ONF, la municipalité doit revoir avec le nouveau responsable de l'ONF, un nouveau programme pour 2019 tenant compte de cette nouvelle demande.

9 • Qestions diverses

A -Limitation de vitesse dans le bourg de Mazille

Certains se plaignent du non-respect de la limitation de vitesse dans la traversée du village, en particulier devant l'épicerie.
Au départ, la Commission Voirie avait demandé trois ralentisseurs, mais deux ont été refusés par la DIRE, du fait des courbes et du statut de RD.
La question sera de nouveau posée, en même temps que la demande de réaménagement du stationnement vers l'Epicerie.
Une étude des clés USB conservées par la Mairie, qui enregistrent les vitesses des véhicules, sera faite et le radar pédagogique côté descendant sera réparé.

B-Fédération Européenne des Sites Clunisiens

La Commune est contactée pour se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation de la Fédération.
La Commune avait adhéré à la Fédération le 15/07/2003, et des engagements avaient été signés.
La Fédération demande, en plus de la cotisation annuelle qui est

versée :
• l'achat et pose d'un panneau de lecture vers l'église, au choix :
-40x40 pour 519,00 € HT
-40x60 pour 739,00 € HT
-40x100 pour 899,00 € HT.
• l'achat pour la revente ou autre usage de guides au prix unitaire de 12 € HT par paquets de 10 (ouvrages édités en 2013).
La Mairie n'a pas de Régie pour faire du commerce avec les comptes subséquents. La commune verse une cotisation annuelle qui vient de passer à 0,22 € par habitant, ce qui représente environ 100 € par an. Sur 2000 sites en Europe, 190 ont adhéré...et la Fédération a un bureau à CLUNY au-dessus de l'Office de Tourisme.
Le Conseil décide de procéder à l'étude des documents signés, avant de prendre une décision à la prochaine réunion.

C-Sentiers de Randonnée
Plusieurs réunions ont eu lieu à l'initiative de la COMCOM, pour faire le bilan des sentiers sur la commune, de leur état, des circuits et du balisage.
Le circuit de la fontaine CEBEE a été balisé au départ de leur création, mais pas le circuit du Carmel.
L'achat de 10 panneaux aux normes s'avère nécessaire, et une demande de subvention a été faite auprès de l'Office du Tourisme.
Affaire à suivre, en fonction du coût des panneaux.

D-SITE INTERNET
Le site a été créé il y a environ un an, avec le concours de AFMI, M. PLANCHARD, sous une forme basique.
Anne CHEVALIER a proposé son aide, et il s'est avéré nécessaire de créer un « site miroir » pour ne pas travailler directement sur le site.
Un mail a été adressé en mai à M. PLANCHARD, qui n'a pas répondu.
Contact a été pris avec Jean-Marie LOUCHE pour deux journées de formation, et il a indiqué qu'il manquait des mentions légales.
Suite au départ de M.LOUCHE, et grâce à Geneviève VIGNERESSE, la Commune s'est adressée à son collègue à la COMCOM : M. Alexandre MAZUIR, élu de la Commune de CHATEAU, et qui vient de créer son entreprise d'infographie à temps partiel. Il avait déjà créé gratuitement le logo de Mazille.
Il a proposé un devis de 1750 euros pour assurer la mise en forme et le suivi du site.
La Commune doit récupérer le nom de domaine et la propriété du site, les identifiants et les codes auprès d'OVH.
En attendant, le site a été placé en maintenance.

E-Voeux du Maire et commémoration
-11 NOVEMBRE :
-La commémoration aura lieu le 11 novembre à 11 heures, avec lecture d'un discours du Président de la République, avec présence des enfants. Il sera suivi du vin d'honneur offert par la Mairie à la Priale.
-Vœux du Maire :
La date du 12 janvier 2019 à 11 heures

est retenue, à la salle de l'AIC, pour les traditionnels vœux du Maire suivis d'un « Déjeuner festif ».

F-Vidéo-projecteur
Les plans des rues seront mis sur le site Internet, mais le plan fourni par La Poste est en six ou huit feuillets format A4. Il faudrait créer un plan lisible en format A4...
Ces feuillets pourraient être projetés lors des vœux du Maire en même temps que la présentation du site Internet.

G-Sécheresse
Un membre du Conseil informe que, suite à la sécheresse, sa maison a bougé (enduits fissurés en partie haute).
Existe-t-il d'autres cas sur la commune, auquel cas les personnes concernées doivent questionner leur assureur...
La municipalité n'a reçu aucune demande à ce sujet.

H-SIVOS
Une réunion commune aux trois membres du groupement scolaire s'est tenue récemment.
L'ouverture de la MAM est reportée en janvier, faute d'agrément pour l'une des associées, et un nouveau dossier a dû être présenté.
Il y a actuellement 59 enfants, et pour 2019, il risque de ne plus y avoir de TPS (Très Petite Section) .Il faut qu'un projet de TPS soit monté rapidement par les enseignants, pour conserver le Cours Moyen (9 enfants s'en vont, et il y a risque de suppression de classe en janvier).
La garderie fonctionne bien, de même que la cantine.

I-Demande de diffusion de l'article « lui aussi, Il nous a quitté ! « dans le VAM
Le Conseil municipal, à l'unanimité, réprouve la destruction de l'ouvrage. Monsieur le Maire rappelle que le VAM n'a pas vocation à diffuser des articles montant les administrés les uns contre les autres. La Municipalité va vérifier les titres de propriété du dit ouvrage et contactera les services de la DDT et de L'ONEMA compétents, afin de donner suite à la destruction dudit ouvrage.

J-Travaux du Syndicat des Eaux
SUEZ, pour le compte du Syndicat des Eaux de la Haute Grosne, va changer 150 mètres de canalisations vers la Croix de Pierre au cours de l'année 2019.

K-Alimentation en eau de la Fontaine Cebée
Le Syndicat serait propriétaire des installations de la Fontaine depuis sa prise de compétence pour la distribution de l'eau sur la commune. Il demande que cette installation, qui n'est plus utilisée, soit cédée à la commune, sans aucune autre précision ni compensation.
La municipalité s'oppose à cette cession .et demande que cette installation soit mise en sécurité au niveau des accès des réservoirs.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h45.

Nos séniors ...

Marie Augoyard et Paul Labelle, 100 ans, ont reçu la visite et des cadeaux de leurs familles et de leurs amis de Mazille.

Ils sont la mémoire vivante de la commune de Mazille

Deux séniors ont fêté leur anniversaire samedi 29 septembre 2018, à l'hopital de Cluny. Et à eux deux, ils cumulent 200 ans. Ils ont reçu la médaille d'honneur de Mazille, leur village d'origine.

L'hôpital de Cluny a vécu samedi 29 septembre un après-midi particulier. Certes, ce n'était pas le premier anniversaire fêté à Cluny pour un centenaire. Mais c'était la première fois que deux personnes du même village fêtaient leur centième printemps la même année. Des deux alertes séniors, seule Marie Augoyard est née à Mazille, le 24 septembre, un peu moins de deux mois avant la fin de la Grande Guerre. « Elle a passé toute sa vie à Mazille, dans l'agriculture à Champ Carré, tout en élevant de nombreux enfants », a souligné Jean-Marc Chevalier, le maire de Mazille.

La médaille d'honneur de la commune

Paul Labelle, né à Belleville-sur-Saône, est un ancien cycliste. Il a passé 15 ans dans les anciennes colonies, à travailler sur des machines spéciales. La commune de Mazille leur a remis la médaille d'honneur, un diplôme de centenaire, un plaid et une loupe, « des cadeaux offerts par la population de Mazille », pour lire des livres sur le Clunisois. « Avec nos remerciements pour leurs familles et amis qui ont veillé sur eux pendant qu'ils habitaient à Mazille, » apprécie Jean-Marc Chevalier.

Frédéric RENAUD [CLP]

LE SECRETARIAT GENERAL DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE NATIONALE et L'AGENCE NATIONALE DE LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION ANSSI communiquent :

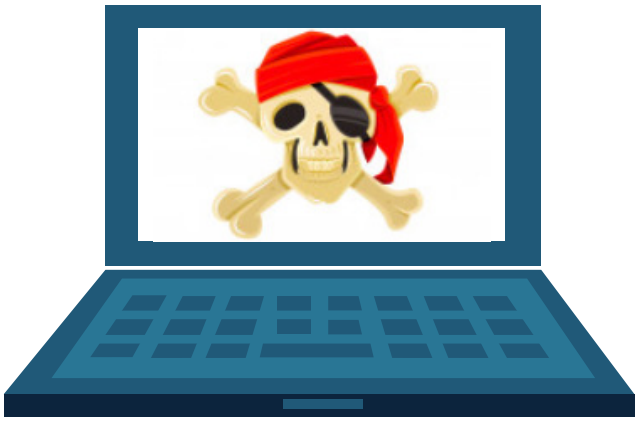

La fin d'année 2018 ainsi que le début d'année 2019 sont marqués par une recrudescence inédite des attaques de type rançongiciel. Il s'agit aussi bien de rançongiciels connus depuis plusieurs années que de nouveaux, tel qu'Anatova et LockerGoga par exemple. Au niveau mondial, des infections par ce type de code ont lieu plusieurs fois par jour. La majorité des victimes se situent principalement aux Etats-Unis et en Europe. La France a notamment été récemment ciblée par les rançongiciels Shade et Anatova.

Cette profusion d'attaques est facilitée par la vente sur Internet de rancongiciels "prêts-à-l'emploi" (Ransomware-as-a-Service, RaaS), comme GandCrab, Ryuk, SamSam, Dharma, etc. Les capacités de distribution et de compromission associées à ces outils malveillants sont nombreuses. Par exemple, GandCrab permet aussi bien d'exploiter des accès RDP faiblement sécurisés que d'utiliser des courriels d'hameçonnage, des programmes légitimes compromis et des scripts PowerShell. Il permet également l'utilisation du botnet Phorpiex.

Par ailleurs, le choix des cibles est de plus en plus réfléchi. Contrairement aux vagues d'attaques massives et non ciblées constatées il y a plusieurs années, les attaques par rançongiciels actuelles sont plus souvent ciblées. Par exemple, SamSam et Ryuk ciblent des entreprises estimées très rentables, appartenant à des secteurs d'activités variés, ainsi que des entités publiques à même de payer un montant conséquent en guise de rançon. Les rançons demandées sont de ce fait plus importantes qu'avant, oscillant entre 50 000 et 170 000 dollars (payable en cryptomonnaie). Enfin, les attaquants compromettent parfois en amont le réseau des victimes afin d'établir une reconnaissance et de lancer, dans un second temps, le rançongiciel manuellement.

Solution : L'ANSSI recommande de se conformer aux mesures énoncées dans la note d'information suivante : https://www.cert.ssi.gouv.fr/information/CERTFR-2017-INF-001/

Commémoration du 11 novembre

MAZILLE LE 11 NOVEMBRE 2018,

Mesdames et Messieurs les élus,
Monsieur le Maire honoraire, ***Mesdames***, ***Messieurs les anciens élus***,
Mesdames et Messieurs les anciens combattants,
Madame l'institutrice et les enfants,
Mesdames et Messieurs,

Ce dimanche 11 novembre 2018, jour d'hommage aux combattants de la grande guerre de 1914-1918.

Nous sommes réunis ce matin pour commémorer ensemble, 100 ans après sa signature en forêt de Compiègne, l'armistice du 11 novembre 1918. Cet événement avait été tant attendu puisque cette guerre devait être courte, l'espoir en la paix, en une paix, en une paix définitive, et que cette guerre devait être la << der des ders>> après quatre années de sang et de larmes. A 5H15, les généraux allemands et alliés signaient l'armistice dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne. A 11 heures, le cessez – le-feu devenait effectif et la France pouvait célébrer la victoire. Toutes les cloches des communes de France sonnent pour fêter la victoire des alliés.
Nous sommes aujourd'hui réunis pour nous souvenir de ce cessez-le-feu, instaurant la paix des armes, laquelle fut le prélude à cette paix des cœurs qui prit finalement beaucoup de temps pour s'installer peu à peu en Europe.

Notre pays sortit en effet de cette guerre ruiné et meurtri, comme il ne l'a jamais été au cours de son histoire ;1 million 450 000 morts, plusieurs milliers de veuves et d'orphelins, plus de 3 millions de blessés, de mutilés, d'aveugles ou de gazés, ceux que l'on a appelés << les gueules cassées>>, dont plusieurs centaines de milliers ne purent survivre à leurs terribles blessures.

La guerre est finie. Les pertes sont considérables :
Allemagne : 1,9 million de morts
Russie : 1,7 million de morts
France : 1,45 million de morts
Autriche-Hongrie : 1 million de morts
Grande Bretagne : 935 000 morts
Italie : 496 000 morts
Serbie : 400 000 morts
Turquie : 400 000 morts
Roumanie : 150 000 morts
Etats Unis : 115 000 morts

Ne l'oublions pas, des combattants d'Afrique du Nord, d'Afrique Noire, d'Indochine, d'Océanie ou d'Asie, sans être toujours préparés, ont payé eux aussi le lourd prix du sang !
Pendant quatre longues années, sans interruption, le sol de notre patrie fut labouré par le fer et le feu.
Chaque village, chaque famille a connu le malheur et le deuil. Notre commune a payé un lourd tribut à cette hécatombe. Les noms de nos morts sont à jamais gravés sur ce monument.
Nous rendons hommage en ce jour du 11 Novembre 2018 à ;
Bulle Joseph, Delorme Jean, Delorme Louis,

Descombes Pierre, Durand Pierre, Euvrard Jean, Fayard Joseph, Grignon Jean, Grevoux Jacques, Humbert Emile, Marchandeau François, Margue François Marie, Menevaux Emile, Mussy Jacques, Nigay Jean, Nigay Claude, Rebillard Louis. (détail du lieu de décès de chaque personne).

La France d'aujourd'hui ne peut et ne doit pas oublier la somme d'héroisme, de courage véritablement surhumain de nos soldats d'alors, ni les souffrances de leurs familles, ni la solidarité extraordinaire qui s'est manifesté dans les tranchées comme dans l'ensemble du pays.

Tous les combattants de ce conflit sont désormais disparus. La grande Guerre est passée de la mémoire à l'Histoire.
Ce centenaire est l'occasion d'un hommage international à tous ces combattants tombés pour leur pays. Il permettra également de rassembler les belligérants d'hier, amis aujourd'hui et réunis pour porter un message de paix.

Les évènements marquant de l'année 1918 :

08 janvier : Le plan de paix du président Américain Wilson comporte 14 points, dont le Droit des peuples colonisés à disposer d'eux -mêmes, et la création d'une société des Nations.

16 février : La Lithuanie se proclame indépendante.

24 février : L'Estonie proclame son indépendance.

21 mars : Offensive Lundendorf en Picardie. Les allemands progressent de 60 km en une semaine, mais sont finalement arrêtés.

27 mai : Offensive allemande en Champagne, au chemin des Dames. Les allemands progressent et sont à 70 km de Paris.

26 juin : Le canon allemand à longue portée, 'la grosse Bertha' tire sur Paris.

17 juillet : Le Tsar Nicolas II et sa famille sont exécutés.
Le navire Carpathia, qui avait recueilli 705 survivants du Titanic en avril 1912, est torpillé par un sous-marin allemand et fait naufrage.

18 juillet : Contre-attaque des alliés, numériquement plus forts (211 divisions dont 104 françaises contre 181 divisions allemandes) sous la direction de Foch.
Surprise des allemands qui doivent reculer.

08 août : Offensive de Foch en Picardie. Des centaines de chars lancés dans la bataille crèvent le front. Les allemands battent en retraite.

Commémoration du 11 novembre
(suite)

30 août : Tentative d'assassinat du leader Russe Lénine, par Fanny Kaplan.

15 septembre : L'armée de Salonique, sous la conduite de Franchet d'Esperey, rompt le front bulgare, libère la Serbie et la Roumanie.

18 septembre : Offensive des cent jours, la bataille de la ligne Hindenbourg, 160 km de tranchées. Les alliés prennent l'avantage face aux allemands épuisés.
Cette bataille contribuera beaucoup à la fin de la guerre des tranchées.

28 septembre : Nouvelle offensive alliée, qui oblige les allemands à se replier de la mer du Nord à la Meuse.

29 septembre : Le haut état-major allemand demande à l'empereur Guillaume II l'ouverture de négociations avec les alliés pour un armistice.

24 octobre : Victoire Italienne de Vittorio Veneto. Les Austro-Hongrois battent en retraite.

28 octobre : L'Empire Austro-Hongrois est morcelé : La Tchécoslovaquie et la Hongrie deviennent indépendantes.

30 octobre : La Turquie capitule. Armistice de Moudros.

3 novembre : Des révoltes éclatent dans la flotte allemande à Kiel et dans les grandes villes à l'annonce d'une demande d'Armistice.

4 novembre : Armistice Italo-Autrichien, Pierre 1er de Serbie donne naissance à la Yougoslavie. L'Empereur Guillaume II abdique. Le socialiste Schneidermann proclame la république en Allemagne.

11 novembre : L'Armistice est signé à Rethondes entre l'Allemagne et les alliés.

22 novembre : Strasbourg est libérée et redevient française.

30 novembre : L'Islande, danoise depuis 1380, devient un état souverain, mais fait toujours partie du royaume du Danemark.
1 décembre : Indépendance de la Yougoslavie, pays qui aujourd'hui n'existe plus, ayant laissé la place à la Slovénie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Serbie, la Macédoine, et le Kosovo.

Dès la fin de la grande guerre, la date du 11 novembre s'imposa comme le symbole d'une France qui surmonte l'épreuve.
Depuis la loi de 2012, nous rendons en ce jour du 11 novembre, hommage à l'ensemble des morts pour la France de toutes les guerres, et à ceux tombés lors de nos opérations extérieures dans le monde.

Que le souvenir du sacrifice des combattants de la Grande Guerre renforce encore notre détermination à œuvrer pour la paix.

jEAN MARC CHEVALIER, MAIRE

adidas

Les conscrits de la classe en 8

Les 100 ans de Marie et Paul

Communiqué du SIRTOM

Bonjour à tous,

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne s'est engagé en 2010 dans une démarche de réduction des déchets par le biais d'un programme local de prévention. Puis en 2015 le SIRTOM a été labellisé « Territoire Zéro déchets Zéro Gaspillage » pour 3 ans parmi les 58 premiers territoires lauréats. Dans la continuité du programme de prévention, l'objectif de cette labellisation était d'accompagner les acteurs du territoire pour expérimenter et développer des projets qui permettent de réduire l'impact environnemental et d'économiser de la ressource.

Suite à cette labellisation « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », le SIRTOM de la Vallée de la Grosne a souhaité aller plus loin **en proposant une démarche d'économie circulaire basée sur un programme d'action ambitieux** : l'objectif étant de poursuivre ses actions de prévention, et d'initier des projets en relation avec les acteurs économiques.

Entre 2015 et 2017, Le SIRTOM constate une baisse de 4.3% des OMr, 8.0% des déchets de déchetteries, 3.8% des déchets ménagers assimilés.

C'est par ces résultats positifs depuis 2010, que le SIRTOM souhaite approfondir cette dynamique d'économie circulaire.
Pour que les partenariats entre le SIRTOM et les acteurs publics ou privés mobilisés durant le programme ZDZG soient consolidés, les projets initiés et impulsés doivent être poursuit pour s'inscrire dans la durée, et permettre au SIRTOM de voir réellement un changement de comportements des habitants de son territoire.
Pour cela, le SIRTOM a bâti un plan d'actions co-construit avec l'ensemble des acteurs du territoire désireux de s'investir dans ce projet, dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC). Le SIRTOM se propose de continuer à impulser cette dynamique, tout en se laissant libre de s'ouvrir aux opportunités locales de porteurs de projets innovants.

Le programme du CODEC s'articule autour de 4 axes :

- **Axe 1 :**
L'offre et les acteurs économiques du territoire – Mieux produire
- **Axe 2 :**
La demande et les comportements d'achats de biens et de services – Mieux consommer
- **Axe 3 :**
La gestion des déchets – Mieux gérer nos déchets
- **Axe 4 :**
La boucle locale d'économie circulaire « Alimentation durable et déchets fermentescibles »

Communiqué du SIRTOM

Les faits Zéro Déchet

Réparation

Venez **apprendre à réparer vos objets** à la Ressourcerie de Cluny **chaque mercredi après-midi**, ou **durant l'atelier mobile** dans une commune !

Si vous êtes bricoleurs, rejoignez l'équipe de bénévoles « MacGyver » !

Poules

Elles permettent de transformer vos épluchures en œufs et **réduire de 30%** le poids de la poubelle ménagère !
***1 poulailler + 2 poules* pour 80€.**

Cette opération est sur inscription.

Livres « Zéro Déchet »

Retrouvez **des livres « Zéro Déchet » dans vos bibliothèques** !
Recette anti-gaspillage, jardinage, recette pour produits d'entretien,…
Bonne lecture ! ☺

Végétaux

Un essai gratuit et des locations à tarif préférentiel de **tondeuse mulching et broyeur à végétaux** chez nos 5 partenaires !

Astuce : Passez votre tondeuse sur vos petites tailles de haies, pour un beau broyat pour votre jardin !

Compostage

10€ l'achat d'un composteur et selon votre envie, des astuces sur le **compostage et le jardinage au naturel** sont partagées durant des ateliers !

Prochaines dates :

- Jeudi 31 Janvier : 18h à 19h30 à la salle polyvalente de Salornay-sur-Guye
- D'autres dates en prévision...

Ces ateliers sont sur inscription.
Les établissements privés et publics peuvent aussi en bénéficier !

Contact : zdzg@sirtomgrosne.fr – 03.85.59.26.98
www.sirtomgrosne.fr – Page « Sirtom de la Vallée de la Grosne »

Dans ces 4 axes, le SIRTOM se verra de prendre en compte les enjeux et spécialités du territoire, en se fixant au terme des 3 ans du CODEC les objectifs stratégiques suivants :

- 1.6% de taux de réduction du tonnage des DMA par habitant chaque année
- 2.5% de taux de réduction de la quantité d'OMr par habitant chaque année
- 10 engagements du monde économique dans une démarche territoriale axée sur l'économie circulaire.

Je vous remercie d'avance et n'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin de plus d'éléments

Bien cordialement

Anaëlle MORISOT
Chargée de mission prévention
Sirtom de la Vallée de la Grosne
tel : 06.32.06.14.15
prevention@ sirtomgrosne.fr

Elections européennes

26 mai 2019

cettefoisjevote.eu

Pour un Parlement européen

qui nous représente

Le Parlement européen est la seule institution de l'Union européenne élue au suffrage universel direct. Depuis 1979, les élections européennes ont lieu tous les 5 ans **au même moment dans tous les États membres de l'Union européenne. En 2019, elles auront lieu du 23 au 26 mai. En France, elles se dérouleront le dimanche 26 mai.**

Le nouveau Parlement européen sera composé de 705 membres *. Le nombre de sièges est réparti entre États membres, en fonction de leur population. La France en comptera 79 *.

En France, les membres du Parlement européen sont élus sur des **listes nationales au scrutin proportionnel à un seul tour.** Chaque tendance politique présentera une liste de 79 candidats *. À l'issue du scrutin, les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

VOUS ÊTES **CITOYEN EUROPÉEN**

Tout ressortissant de l'Union européenne, s'il est majeur, peut voter et être élu aux élections européennes et municipales, dans son pays d'origine ou dans le pays dans lequel il réside.

NOMBRE DE REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN

705 *

NOMBRE DE REPRÉSENTANTS FRANÇAIS AU PARLEMENT EUROPÉEN

79 *

L'UNION EUROPÉENNE

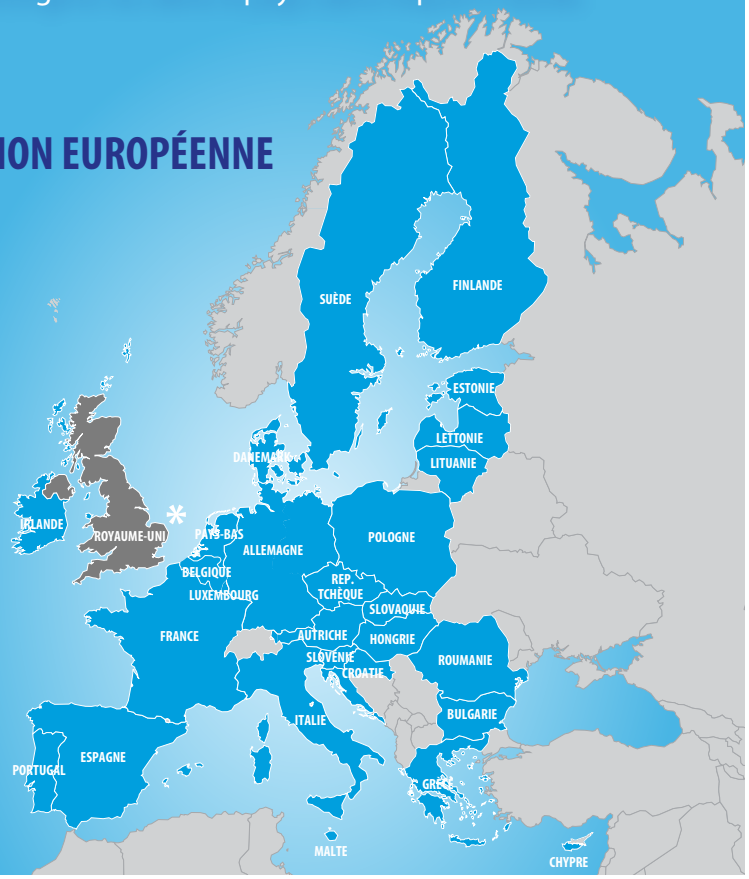

* Chiffres liés à la sortie du Royaume-Uni prévue le 29 mars 2019

Pour choisir un projet pour l'Europe

« Quelle Europe voulons-nous ? » : c'est la question centrale des élections européennes.
En allant voter, vous choisissez un projet pour l'Europe en phase avec vos convictions et vos valeurs.

Choisir une liste plutôt qu'une autre, c'est choisir la composition du Parlement européen et influencer les décisions qu'il prendra au cours des 5 prochaines années. Une fois élus, les représentants des citoyens de l'Union européenne siègent par groupes européens qui reflètent leur sensibilité politique et non leur nationalité.

Ils agissent alors dans des domaines tels que …

L'EMPLOI / LES DROITS SOCIAUX

Le Parlement européen adopte, par exemple, des normes en matière d'encadrement du détachement des travailleurs en Europe, ou en matière d'emploi, notamment pour les jeunes.

LE CLIMAT / L'ENVIRONNEMENT

Le Parlement européen définit des normes environnementales, par exemple, pour lutter contre le réchauffement climatique ou accroître l'utilisation des énergies renouvelables.

LA GESTION DES FRONTIÈRES

Le Parlement européen définit, par exemple, les missions de protection des frontières extérieures de l'Union européenne de l'agence Frontex.

LA SANTÉ / L'ALIMENTATION

Le Parlement européen intervient notamment pour garantir la traçabilité des aliments et permettre la coordination des contrôles en matière alimentaire.

LA SÉCURITÉ

Le Parlement européen participe à la lutte contre le terrorisme en définissant des règles d'échange d'informations, en limitant l'accès aux armes ou en luttant contre le blanchiment d'argent.

Pour un Parlement européen

qui vote et contrôle

Le Parlement européen adopte avec le Conseil (les États membres) la quasi-totalité des normes européennes (directives et règlements) ainsi que le budget annuel qui finance le politiques de l'Union européenne.

Le Parlement européen donne obligatoirement son approbation pour tout accord commercial et surveille les négociations menées par la Commission européenne.

Le Parlement européen exerce un contrôle politique sur la Commission européenne. La composition de la Commission européenne est liée aux résultats de l'élection du Parlement européen. Il en élit le Président et auditionne les candidats aux postes de commissaires.

Comment voter aux **élections européennes ?**

Conditions à remplir pour voter le 26 mai 2019

- être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin ;
- être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- jouir de son droit de vote en France et dans son État d'origine ;
- être inscrit sur les listes électorales d'une commune (possibilité de s'inscrire sur une liste électorale consulaire pour les Français établis hors de France).

Date limite d'inscription sur les listes électorales : **le 31 mars 2019.**

Comment s'inscrire ? Par internet ou en mairie.
Pour plus d'informations sur les modalités de vote :
www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter

POUR EN SAVOIR PLUS :

cettefoisjevote.eu

TOUTE l'Europe .EU www.touteleurope.eu

europe direct www.europedirectfrance

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMF ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

PDF IF-07-18-009-FF
Print IF-07-18-009-FF

SOLUTIONS des mots croisés

K	S	T	■	S	T	E	N	O	■	E	R	E
L	E	O	S	N	■	R	I	■	E	R	A	R
I	E	L	E	A	T	E	■	E	T	E	■	I
H	S	■	R	G	I	A	E	R	■	I	N	A
G	E	N	V	O	L	■	I	I	■	N	O	T
F	V	E	U	L	E	■	V	O	S	■	I	N
E	E	I	O	S	■	V	E	T	U	S	T	E
D	L	S	D	■	■	D	A	M	■	O	M	
C	L	U	■	T	■	T	U	R	E	N	N	E
B	I	N	V	E	N	T	A	I	R	E	■	L
A	B	O	U	L	E	D	E	G	O	M	M	E
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

Bibliographie

(1) Herodote.net

(2) Wikipédia - En souvenir de ces hauts faits, un porte-avions léger américain prendra, en pleine guerre du Pacifique en 1942, le nom de USS Belleau Wood (CVL-24). De 1953 à 1960, sous pavillon français, il sera le porte-avions Bois Belleau. De 1978 à 2005, le nom de USS Belleau Wood (LHA-3) a été à nouveau donné à un navire de guerre américain.

(3)Les Journaux de Guerre

OURS

Dépôt légal : N° 3559 - 84

Vivre à Mazille n°124

Directeur de publication : Jean-Marc Chevalier, maire de Mazille.

Collaboration et crédit photos : Guy Bachelet, Jacques BOURGEOIS, Jean-Marc CHEVALIER, Gérard MOYNE, Marie-Pierre PETTOZI, Jean-Claude VOUILLON.

Création - impression: Documents Service Tech :e plan - 220 exemplaires
3 rue Bigonnet 71000 MACON

ÉTAT CIVIL

DU 1er janvier 2018 AU 31 mars 2019

Ils nous ont quittés

Madame Renée Juliette FLEURY, veuve de Pierre BORDE,
Née le 14 septembre 1926 à Saint-Valérien (Yonne)
Domiciliée à MAZILLE, Maison de Retraite de Champrouge,
Décédée le 8 janvier 2018 en son domicile.

Madame Renée DELAYE,
Née le 25 septembre 1925 à Pierreclos (Saône-et-Loire),
Domiciliée à MAZILLE, Maison de Retraite de Champrouge,
décédée le 25 janvier 2018 en son domicile.

Madame Odette Jeanne Joséphine CORDIER, veuve de Georges Raymond DUROCQ,
Née le 22 mars 1920 à Armentières (Nord),
Domiciliée à MAZILLE, Maison de Retraite de Champrouge,
Décédée le 30 janvier 2018 en son domicile.

Madame Rose Madeleine LEBRUMENT, veuve de Fernand Paul BONICI,
Née le 5 mai 1918 à Paris 12ème,
Domiciliée à MAZILLE, Maison de Retraite de Champrouge,
Décédée le 30 mars 2018 à Mâcon (Saône-et-Loire).

Madame Marie Jeanne Henriette AUPOIX, veuve de Maxime Gérard Marc AUGOYARD
Née le 24 avril 1925 à Dompierre-les-Ormes (Saône-et-Loire)
Domiciliée à MAZILLE, Maison de Retraite de Champrouge,
Décédée le 2 mai 2018 en son domicile.

Monsieur Maurice René GARNERET, veuf de Josette BANDRIWCZAK,
Né le 21 août 1949 à Paris 14ème,
Domicilié à MAZILLE, Néronde,
Décédé le 18 mai 2018 à Paris 18ème.

Monsieur SEIGNEURET Robert,
Né le 10 février 1928 à Mâcon (Saône-et-Loire)
Domicilié à MAZILLE, Maison de Retraite de Champrouge,
Décédé le 20 mai 2018 en son domicile.

Madame Luce Madeleine HOUILLE, veuve de René Georges Constant LUTHRINGER,
Née le 16 juillet 1929 à Golbey (Vosges),
Domiciliée à MAZILLE, Maison de Retraite de Champrouge,
Décédée le 12 juin 2018 en son domicile.

Madame Georgette Marie Virginie PERROD, veuve de Marius Albert Noël CHAMOUTON,
Née le 6 juin 1925 à Bornay (Jura),
Domiciliée à MAZILLE, Maison de Retraite de Champrouge,
Décédée le 28 juin 2018 à Mâcon (Saône-et-Loire).

Madame Eliane Lucie CANNARD, veuve de Roger Jean Baptiste COULON,
Née le 22 septembre 1932 à Sainte-Croix (Saône-et-Loire),
Domiciliée à MAZILLE, Maison de Retraite de Champrouge,
Décédée le 2 août 2018 à Mâcon (Saône-et-Loire).

Madame Suzanne MICHELON, veuve de René LATUILIERE,
Née le 25 octobre 1931 à Bourg-en-Bresse (Ain),
Domiciliée à MAZILLE, Maison de Retraite de Champrouge,
Décédée le 3 août 2018 en son domicile.

Monsieur Henri VERNOCHET, époux de Renée MEUNIER,
Né le 8 mai 1924 à Génelard (Saône-et-Loire),
Domicilié à MAZILLE, Maison de Retraite de Champrouge,
Décédé le 20 mai 2018 en son domicile.

Madame Marie-Louise GUÉRIN, veuve de Paul GUÉRIN,
Née le 1er décembre 1919 à Cenves (Rhône),
Domiciliée à MAZILLE, Maison de Retraite de Champrouge,
Décédée le 13 septembre 2018 en son domicile.

Madame Laurence Marie Claudette BACOT, veuve de Georges PITAUD,
Née le 10 août 1931 à Matour (Saône-et-Loire),
Domiciliée à SAINT-LEGER-SOUS-LA-BUSSIERE (Saône-et-Loire), La Belouze,
Décédée le 10 novembre 2018 à Mazille, Maison de Retraite de Champrouge.

Madame Simone Andrée GEORGY, veuve de Hubert Pierre THEUREAUD,
Née le 1er août 1926 à Mâcon (Saône-et-Loire),
Domiciliée à MAZILLE, Maison de Retraite de Champrouge,
Décédée le 11 novembre 2018 en son domicile.

Madame Yvonne JANIAUD, veuve de Pierre BORDET,
Née le 13 septembre 1926 à Donzy-le-National (Saône-et-Loire),
Domiciliée à MAZILLE, Maison de Retraite de Champrouge,
Décédée le 25 décembre 2018 en son domicile.

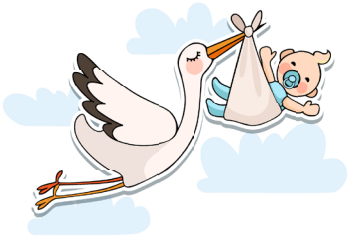

Ils sont nés

Naissance de PETOZZI Gabriel,
Né le 10 mai 2018 à Kinkala (CONGO),
Fils de David PETOZZI et de Gide Precilia BANTSIMBA KISSITA.

MAZILLE — Route de Ste-Cécile
B. F. CHALON S/SAONE